

RAPPORT
N° 03
JANVIER 2026

GRAND ANGLE



Chaire UNESCO
**Alimentations
du monde**

La Chaire Unesco Alimentations du monde décroisse les savoirs sur l'alimentation. La série **Grand Angle** propose des rapports détaillant des études de cas, des monographies ou des résultats de recherche.

Diagnostic territorial de la précarité alimentaire dans le Grand Pic Saint- Loup et le Gangeois

Claire Néel, enseignante-chercheuse à Avignon Université.

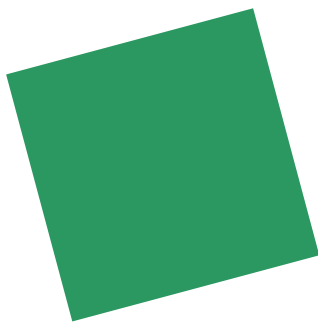
Émeline Tete, chargée de mission, Chaire Unesco Alimentations du monde, L'Institut Agro Montpellier.

Marie Walser, chargée de mission, Chaire Unesco Alimentations du monde, L'Institut Agro Montpellier.

- Ce diagnostic territorial de la précarité alimentaire a permis de construire une vision partagée des enjeux d'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité et de créer de l'interconnaissance.
- Dans les deux territoires, une diversité de réponses à la précarité alimentaire est mise en œuvre mais se heurte à un manque de coordination et de mutualisation de ressources.
- Plusieurs pistes d'action ont été identifiées collectivement, portant notamment sur l'équité d'accès à l'aide alimentaire, l'amélioration de la qualité et la diversité des denrées, le soutien à de nouvelles formes de solidarités alimentaires, le renforcement du portage politique sur le sujet et le développement de coopérations entre acteur·rice·s.

Le diagnostic de la précarité alimentaire présenté dans ce rapport s'inscrit dans le cadre du projet d'Observatoire départemental des solidarités alimentaires (Obsoalim³⁴). Porté par la Chaire Unesco Alimentations du monde et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) Occitanie, ce projet bénéficie du soutien financier du Conseil départemental de l'Hérault, de la Direction départementale, de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS ³⁴), de la Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS Occitanie), de Montpellier Méditerranée Métropole et de la Fondation Daniel et Nina Carasso.

La démarche de diagnostic a été pilotée par la Chaire Unesco Alimentations du monde et le Conseil départemental de l'Hérault et s'est déroulée entre octobre 2024 et mai 2025.



Diagnostic territorial de la précarité alimentaire dans le Grand Pic Saint-Loup et le Gangeois

Claire Néel, enseignante-chercheuse à Avignon Université.

Émeline Tete, chargée de mission, Chaire Unesco Alimentations du monde,
L'Institut Agro Montpellier.

Marie Walser, chargée de mission, Chaire Unesco Alimentations du monde,
L'Institut Agro Montpellier.

1. Contexte de l'étude	4
1.1. Mieux caractériser la précarité alimentaire à l'échelle territoriale	4
1.2. Le territoire pilote : le Grand Pic Saint-Loup/Gangeois	6
2. Méthodologie	9
3. Résultats	10
3.1. Quelles précarités alimentaires sur le territoire ?	10
3.2. Les réponses apportées pour lutter contre la précarité alimentaire	13
3.3. Innover pour faire face aux enjeux locaux	17
Conclusion	24
Annexes : description des actions par structure	25

1. Contexte de l'étude

1.1. Mieux caractériser la précarité alimentaire à l'échelle territoriale

Le projet Obsoalim34

L'Observatoire départemental des solidarités alimentaires de l'Hérault¹ (Obsoalim34), initié en 2021, a structuré son activité autour de trois missions :

- **répertorier et localiser** les dispositifs de solidarités alimentaires, en partenariat avec l'association Solinum - via son outil le Soliguide² ;
- **caractériser les risques de précarité alimentaire à l'échelle locale**, via une plateforme numérique³, afin de proposer des réponses adaptées au contexte local ;
- **nourrir une dynamique d'échange** entre acteur·rice·s du territoire œuvrant dans le champ de l'accès à l'alimentation, par la mise en place de temps de réflexion collective.

Définir la précarité alimentaire

Le terme de précarité fait référence à un sentiment d'instabilité et d'incertitude face à l'avenir, rendant difficile toute capacité de projection individuelle et collective. Elle renvoie à une fragilité des conditions de vie, touchant simultanément les dimensions économiques (revenu, emploi), résidentielles (logement), familiales et sociales.

En ce sens, le terme de précarité n'implique pas nécessairement une pauvreté immédiate mais souligne les risques de basculement en cas de difficultés (divorce, perte d'emploi, maladie, etc), renforcés chez les personnes qui occupent des emplois et/ou logements instables, qui rencontrent des obstacles administratifs ou des problèmes de santé. Ainsi, la précarité alimentaire ne peut être appréhendée isolément. Elle s'inscrit dans un faisceau d'interactions avec d'autres formes d'insécurité, telles que la précarité de l'emploi, énergétique, du logement ou encore administrative.

La précarité alimentaire peut se traduire quantitativement par un manque de nourriture empêchant de satisfaire les besoins nutritionnels de base. Ce phénomène est préoccupant, y compris en France. En 2022, la part de la population déclarant ne pas manger régulièrement à sa faim était estimée à 16 %, d'après une étude du Crédoc⁴. Cependant, la précarité alimentaire s'évalue également de façon qualitative. Ainsi, d'après le Labo de l'ESS, elle désigne « une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri⁵ ». Cette définition implique d'adopter une approche multidimensionnelle qui prenne en compte à la fois les aspects nutritionnels, culturels, économiques, psychologiques et sociaux de l'alimentation. Elle montre que la précarité alimentaire constitue une forme spécifique d'insécurité, qui résulte bien du cumul de plusieurs difficultés pour accéder à une alimentation suffisante et de qualité. L'accessibilité alimentaire s'appréhende ainsi elle-même à travers différentes dimensions :

- **économique** : l'accessibilité résulte à la fois des prix des aliments et du pouvoir d'achat des personnes. Des personnes se privent régulièrement d'acheter certains types de produits, comme les fruits et légumes frais, car ils sont trop chers ;
- **spatio-temporelle** : l'accessibilité dépend de l'offre alimentaire disponible sur le territoire et des moyens de locomotion des personnes. Quelqu'un qui habite dans un village sans commerce et qui n'a pas de véhicule aura plus de difficultés à accéder à une alimentation choisie. Par ailleurs, les horaires des marchés ne coïncident pas toujours avec les emplois du temps des personnes ;
- **pratique** : l'accès à des équipements et à un lieu adéquat pour cuisiner est inégal. Par exemple, les personnes sans-abri ou hébergées à l'hôtel n'ont pas la possibilité de faire cuire leurs aliments ;

1. <https://obso-alim.org>

2. <https://soliguide.fr/fr>

3. <https://diagnostic.obso-alim.org>

4. BLEHAUT, M. & GRESSION, M. (2023), En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, Consommation et modes de vie, n° 329, Crédoc.

5. LABO DE L'ESS (2020), Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité, Étude action « Agriculture et alimentations durables », 76 p.

— socio-culturelle : plusieurs facteurs relatifs au statut social et à l'identité culturelle des personnes représentent des obstacles pour accéder à l'alimentation. Les personnes isolées ressentent souvent une perte d'intérêt pour la cuisine, qui se traduit par un appauvrissement de leur alimentation. Les personnes d'origine étrangère ont plus de difficultés à accéder à des produits qui correspondent à leur culture alimentaire, notamment lorsqu'elles se rendent à l'aide alimentaire. Certaines personnes ignorent l'existence de dispositifs de solidarités alimentaires ou ne s'y sentent pas à l'aise.

L'alimentation participe à structurer les relations interpersonnelles, à marquer l'appartenance à un groupe, à construire l'identité individuelle et collective et incarne des normes et des valeurs partagées. Ne pas pouvoir choisir ce que l'on mange, partager ses repas, se nourrir et nourrir les siens de manière digne peut engendrer des dynamiques de disqualification sociale et de déposssession du pouvoir d'agir, générer de l'exclusion et, in fine, de la souffrance. Cette dimension vécue de la précarité alimentaire, qui est souvent très mal connue, ne peut être appréhendée qu'à partir de l'expérience et du ressenti des personnes concernées.

Ces éléments de définition invitent ainsi à dépasser une représentation de la précarité alimentaire limitée à l'urgence visible du manque de nourriture pour tenir compte de l'ensemble des dimensions citées précédemment, tout en considérant que l'accessibilité alimentaire des personnes évolue tout au long de leur vie, en fonction d'événements tels qu'un déménagement, la naissance d'un enfant, une séparation, etc.

Comment caractériser la précarité alimentaire à l'échelle territoriale ?

En France, il n'existe pas de mesure régulière de la précarité alimentaire. Celle-ci est principalement estimée par le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire (entre deux et quatre millions par an en 2021, selon l'Insee) ou par le volume de denrées distribuées par les associations. Bien que ces données constituent un indicateur essentiel pour observer l'évolution du nombre de personnes ayant recours aux associations d'aide alimentaire, elles présentent plusieurs limites :

- elles ne sont pas systématiquement partagées par les associations d'aide alimentaire ;
- elles reposent sur des méthodes de comptage hétérogènes selon les structures ;
- elles ne rendent pas compte des situations de non-recours ;
- elles ne reflètent pas le caractère multidimensionnel de la précarité alimentaire ;
- enfin, elles sont rarement disponibles aux échelles locales.

Dès 2022 dans le cadre du projet Obsoalim³⁴, la Chaire Unesco Alimentations du monde, le Cirad, INRAE, la Métropole de Montpellier et la Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie se sont associés pour développer une méthodologie permettant de caractériser le risque de précarité alimentaire à l'échelle territoriale à partir de données publiques en libre accès. Cette méthode répond à trois principes :

1. **une approche territoriale** de la précarité alimentaire : les données utilisées concernent l'échelon des communes et des quartiers des grandes communes, appelés les IRIS ;

2. **une lecture multidimensionnelle** de la question qui s'intéresse à la diversité des facteurs pouvant mener à des situations de précarité alimentaire : contraintes économiques, isolement social, environnement alimentaire appauvri, faible information sur l'alimentation, etc. (voir focus 1) ;

3. **une validité dans le temps et dans l'espace** : les données utilisées sont actualisées régulièrement et disponibles dans tous les territoires de France hexagonale.

La méthodologie utilisée par Obsoalim³⁴ propose de caractériser le risque de précarité alimentaire à partir d'indicateurs issus des quatre catégories de facteurs de risque suivants.

Tableau 1. Méthodologie de l'outil de caractérisation du risque de précarité alimentaire

Catégories de facteurs de risques	Indicateurs sélectionnés à l'échelle communale (Insee, BPE)
Contraintes économiques – denrées inaccessibles	Médiane du revenu disponible par unité de consommation
Isolement social – appauvrissement alimentaire	Taux de chômage Part des familles monoparentales Part des ménages d'une seule personne Part des jeunes non inséré-e-s Part des 75 ans et plus
Environnement alimentaire appauvri – accès contraint aux commerces alimentaires	Taux de non-motorisation des ménages Temps d'accès par la route vers la grande surface la plus proche
Information alimentaire insuffisante	Indice d'accessibilité potentielle localisée à l'offre de soins Niveau de diplôme inférieur au brevet des collèges

Pour faciliter l'utilisation de cette méthode, une plateforme numérique⁷ a été développée en 2024. Elle permet d'obtenir, pour tous les départements de France hexagonale, des cartes du risque de précarité alimentaire dans les communes et les IRIS, afin, notamment, de caractériser la nature du risque, d'identifier des territoires particulièrement vulnérables ou encore de mettre en évidence des disparités territoriales.

6. D'autres méthodes de caractérisation de la précarité alimentaire à l'échelle territoriale existent, telles que celle développée par le Crédoc et l'ANSA dans le cadre d'un diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France mené entre 2021 et 2022.

7. <https://diagnostic.obso-alim.org>

FOCUS 1. UNE MÉTHODOLOGIE COMPLÉMENTAIRE AUX ÉVALUATIONS DE TERRAIN

La démarche et l'outil présentés ici, restreints aux données actualisées en libre accès, ne sont qu'une première approche de la précarité alimentaire dans les territoires. Ils n'intègrent pas certains facteurs de risque, liés à l'état de santé par exemple, pour lesquels aucune donnée en libre accès n'est disponible. Pour les mêmes raisons, ils ne rendent pas compte de facteurs d'atténuation de ces risques, par exemple les possibilités d'autoproduction alimentaire. De plus, cette première approche ne permet pas de connaître le nombre de personnes qui vivent effectivement la précarité alimentaire. L'ensemble des hypothèses et limites inhérentes à la méthode sont détaillées sur le site de la plateforme dans la rubrique « Méthode de calcul »⁸. Cet outil numérique ne peut donc pas se substituer à une évaluation approfondie (statistique et/ou qualitative) des situations de précarité alimentaire, dans leur diversité et à différentes échelles. Il constitue cependant un support de réflexion intéressant pour mettre au travail les acteur·rice·s territoriaux·ales et mobiliser des élu·e·s sur les enjeux de précarité alimentaire.

Pourquoi réaliser un diagnostic qualitatif de la précarité alimentaire à l'échelle territoriale ?

En 2024, la Chaire Unesco Alimentations du monde et le Conseil départemental de l'Hérault ont réalisé un diagnostic qualitatif de la précarité alimentaire sur un territoire pilote de l'Hérault. Cette démarche visait un double objectif :

1. opérationnel : permettre aux acteur·rice·s œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité alimentaire sur ce territoire d'identifier, au-delà des données chiffrées disponibles, les problématiques rencontrées localement sur les enjeux d'accès à l'alimentation. Les premières observations réalisées grâce aux cartographies tirées de l'outil peuvent en effet être enrichies par une analyse approfondie des discours des acteur·rice·s du territoire. Cela permet de mettre en évidence les difficultés rencontrées au quotidien, les spécificités des publics, l'organisation du maillage territorial des dispositifs existants, etc. En mobilisant l'ingénierie de la recherche sur les questions d'accès à l'alimentation, l'enjeu de ce diagnostic qualitatif est de produire de nouvelles connaissances appropriables par les acteur·rice·s de terrain. Il renforce également la mise en relation entre acteur·rice·s et contribue à impulser une dynamique collective autour de la lutte contre la précarité alimentaire ;

2. méthodologique : expérimenter une démarche d'enquête qualitative, en détaillant les choix méthodologiques (composition du panel, outils, calendrier, etc.), puis la mettre en regard d'autres approches qualitatives. L'objectif est de produire un guide de conduite d'un diagnostic territorial de la précarité alimentaire, adaptable et répliquable sur d'autres territoires.

8. <https://diagnostic.obso-alim.org/methode-de-calcul>

1.2. Le territoire pilote : le Grand Pic Saint-Loup/Gangeois

L'aire de réalisation du diagnostic comprend deux territoires : la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (36 communes) et le Gangeois (9 communes), lequel correspond à la partie héraultaise de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises (figure 1).

Ce territoire a été choisi pour deux raisons principales : — il correspond à l'aire de déploiement d'un Service territorial des solidarités (STS) par le Conseil départemental, visant à assurer la protection sociale, l'accompagnement et l'aide aux plus vulnérables. Des équipes professionnelles en travail social se coordonnent pour prendre en charge les publics dans les différentes communes. Ce STS comprend deux antennes, une dans chaque Communauté de communes ; — la thématique de la lutte contre la précarité alimentaire n'a été investie collectivement sur aucune des deux Communautés de communes du territoire, et ce malgré un intérêt exprimé par les acteur·rice·s pour la formalisation d'un travail collaboratif autour de l'accès à l'alimentation. Dans le Gangeois, plusieurs réunions ont notamment permis une première mise en lien des acteur·rice·s et des échanges autour de ces enjeux. Les dynamiques partenariales sur les questions d'accès à l'alimentation restent cependant encore limitées et n'ont pas abouti à la mise en place d'actions concertées.

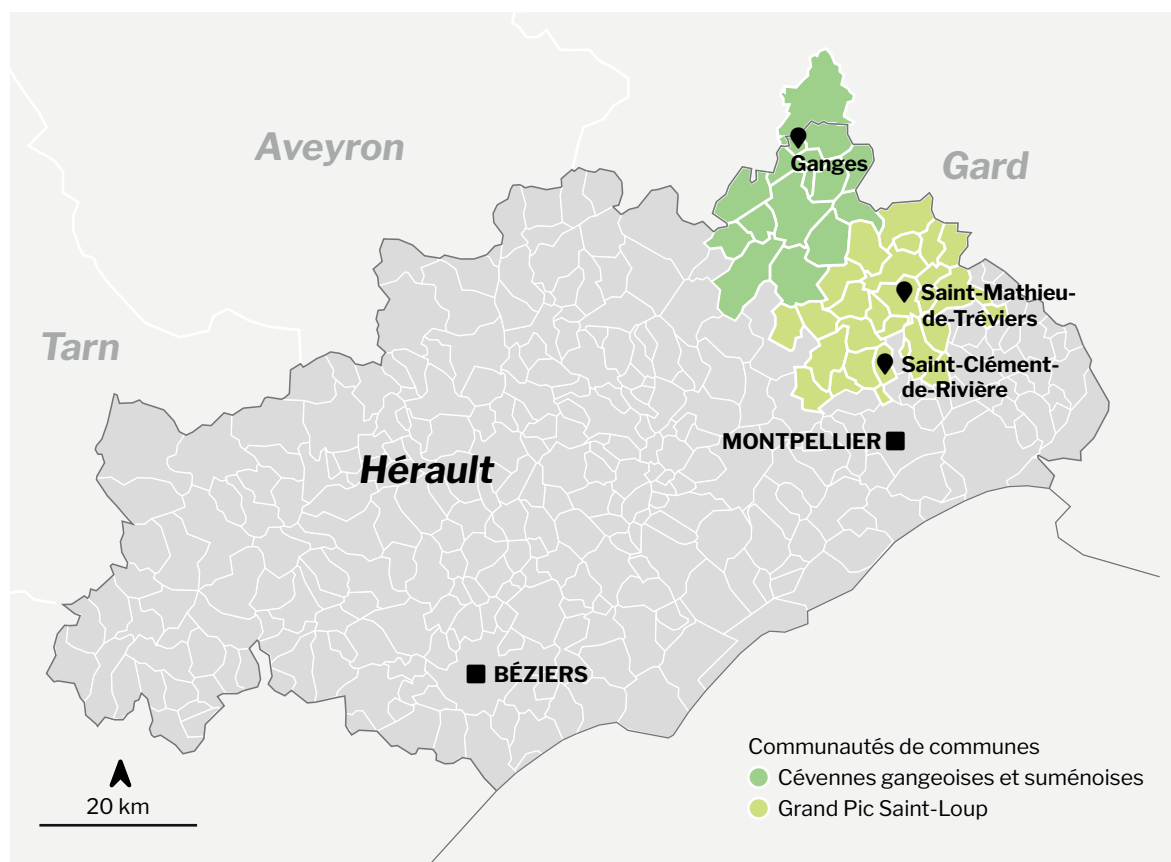
La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est un territoire contrasté. Sa partie sud, fortement influencée par la proximité de Montpellier, regroupe des communes périurbaines bien desservies et économiquement dynamiques. À l'inverse, le nord et l'ouest demeurent majoritairement ruraux et plus isolés, avec une faible densité de population et une prédominance d'espaces naturels et agricoles.

La Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises présente un profil nettement plus rural. L'éloignement des centres urbains y renforce l'isolement de nombreuses communes. Quelques communes (dont Ganges et Saint-Bauzille-de-Putois) concentrent la majorité de la population. Le reste du territoire, faiblement peuplé, est marqué par des contraintes géographiques importantes, notamment en termes d'accessibilité et de mobilité.

Du point de vue socio-économique, le territoire du Grand Pic Saint-Loup/Gangeois montre une forte hétérogénéité de situations. La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup est plutôt favorisée par rapport à celle des Cévennes gangeoises et suménoises, comme en témoignent les indicateurs présentés dans le tableau 2.

Cette diversité de situations se reflète dans les cartographies tirées de l'outil numérique d'Obsoalim³⁴. Celles-ci laissent entrevoir, pour les différentes catégories de facteurs de risque, un gradient de risque de précarité alimentaire du sud-est du territoire (le sud de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup) au nord-ouest (la région du Gangeois, figure 2).

Ainsi, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup présente un risque de précarité alimentaire

Figure 1. Localisation des territoires étudiés : le Grand Pic Saint-Loup et le Gangeois**Tableau 2.** Indicateurs socio-économiques et démographiques des territoires étudiés (Insee, 2021)

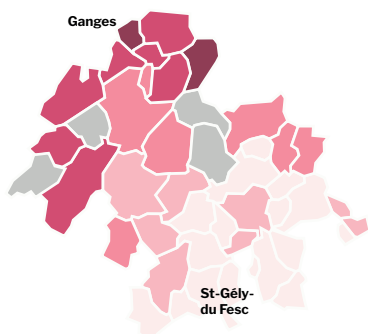
	Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup	Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises	Ville de Ganges	Hérault	France métropolitaine
Taux de pauvreté	13,3 %	20,7 %	25,9 %	19,4 %	14,4 %
Taux de chômage des 15-64 ans	8,8 %	16,2 %	19,8 %	15,3 %	7,9 %
Part des ménages d'une seule personne	25,3 %	35,2 %	44,2 %	35 %	38 %
Part de familles monoparentales	12,4 %	18 %	22 %	18,5 %	17,1%
Part des 75 ans et +	9 %	17,1 %	18 %	10 %	9,3 %

plutôt faible, qui s'explique par une surreprésentation des populations favorisées et un bon accès aux commerces et aux soins liés à la proximité du pôle urbain montpelliérain. Toutefois, cela n'exclut pas une précarité alimentaire, qui peut être diffuse et donc peu visible. La région du Gangeois affiche, quant à elle, un risque de précarité alimentaire modéré à élevé, lié à un cumul de contraintes

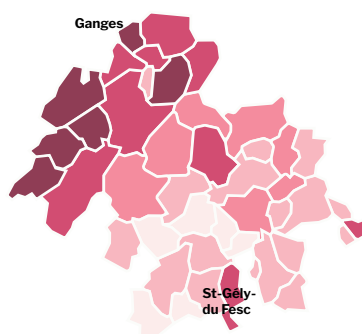
économiques, sociales et géographiques. Dans ce territoire très rural, la plupart des communes montrent en effet des vulnérabilités (chômage important, faiblesse des revenus) et une surreprésentation de catégories socio-économiques particulièrement exposées à la précarité (familles monoparentales, personnes seules, personnes âgées).

Figure 2. Cartographie des facteurs de risque de précarité alimentaire issue de la plateforme Obsoalim34

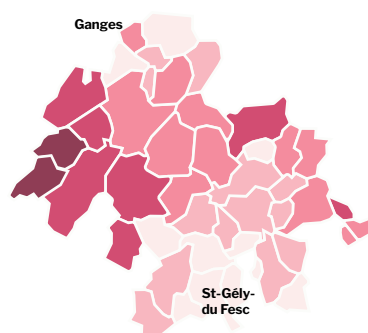
Contraintes économiques



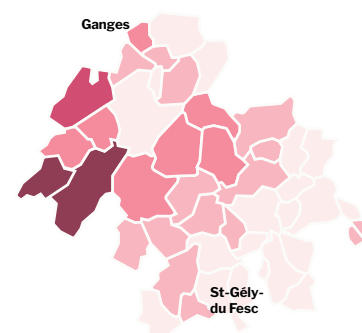
Isolement social



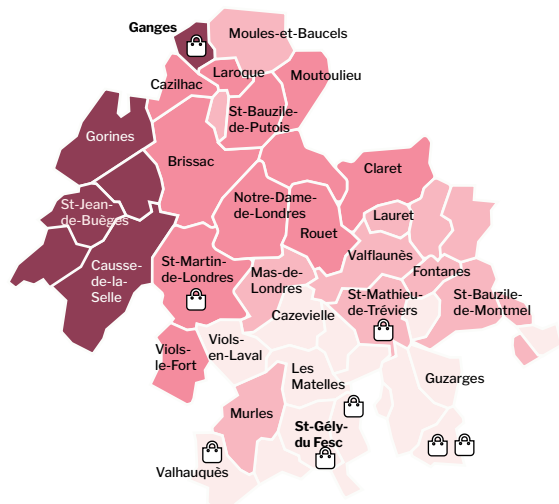
Environnement alimentaire appauvri



Information alimentaire insuffisante



Approche combinée du risque de précarité alimentaire



Niveau de risque de précarité alimentaire

- Le plus bas
- Bas
- Moyen
- Élevé
- Le plus élevé
- Secret statistique
- Distribution de colis alimentaires

2. Méthodologie

La démarche de diagnostic s'est déroulée en plusieurs étapes entre fin 2024 et début 2025.

Elle a débuté par un recensement quasi-exhaustif des acteur·rice·s du territoire pilote à associer au diagnostic : responsables, salarié·e·s ou bénévoles de structures d'aide ou de solidarités alimentaires⁹, élu·e·s de Centres communaux d'action sociale (CCAS), travailleur·se·s sociaux·ales ou encore chargé·e·s de mission PAT. Une prise de contact par mail a été réalisée pour les informer du projet et sonder leur intérêt pour la démarche.

Une visioconférence a ensuite été organisée avec les acteur·rice·s intéressé·e·s, afin d'échanger sur le projet de diagnostic. Cette séance a notamment été l'occasion de présenter le projet Obsoalim³⁴, de commenter les cartes du risque de précarité alimentaire sur le territoire pilote et d'entamer un échange sur les contraintes locales déjà identifiées en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Un groupe d'acteur·rice·s « partenaires », prêt·e·s à s'engager concrètement dans la démarche, a été constitué à l'issue de cette séance.

En novembre 2024, une réunion de travail a rassemblé ces partenaires. Mêlant des temps d'ateliers en groupes et d'échanges en plénière, celle-ci avait pour double objectif : 1) d'identifier collectivement les problématiques à travailler dans le cadre du diagnostic et les acteur·rice·s clés de la lutte contre la précarité alimentaire du territoire à interroger (services sociaux, associations, élu·e·s), et 2) de favoriser l'interconnaissance entre les acteur·rice·s. À l'issue de cette réunion, les acteur·rice·s ont souhaité orienter le diagnostic autour de trois enjeux : mieux connaître les publics et leurs besoins ; réaliser un panorama des actions de lutte contre la précarité alimentaire mises en place sur le territoire ainsi que des ressources disponibles et des freins à leur mobilisation, et enfin, comprendre les différentes modalités d'approvisionnement des structures et les pistes d'amélioration envisagées.

La phase d'enquête a été menée par une chargée de mission de la Chaire Unesco Alimentations du monde et une chercheuse d'INRAE entre décembre 2024 et février 2025. Au total, 19 entretiens qualitatifs ont été réalisés auprès de 35 personnes travaillant dans des associations, services sociaux ou collectivités dans les deux Communautés de communes étudiées. Ces entretiens ont permis d'affiner l'identification du type d'actions menées, des publics visés, des ressources mobilisées (ou manquantes), des sources d'approvisionnement alimentaire et des coopérations à l'œuvre sur le territoire. La présentation des différentes structures est disponible en annexe. Faute de temps et de ressources disponibles, aucun entretien n'a été réalisé avec des personnes concernées par la précarité alimentaire, ce qui constitue une limite importante de ce diagnostic. L'analyse repose principalement sur les points de vue et discours des acteur·rice·s institutionnel·le·s et associatif·ve·s, ce

qui conduit à une vision partielle des enjeux et situations vécues et ne permet pas de formuler des pistes d'action pleinement adaptées aux besoins et attentes des personnes concernées. À défaut, les représentations, discours et analyses formulés par les acteur·rice·s rencontré·e·s et présentés dans ce rapport ont été régulièrement mis en regard de la littérature existante sur le vécu de la précarité alimentaire.

FOCUS 2. LA PHASE D'ENQUÊTE

Le tableau détaille les structures rencontrées dans les deux communautés de communes.

Structures	Gangeois	Grand Pic Saint-Loup
Associations d'aide alimentaire	Saint-Vincent-de-Paul, Ganges Solidarités	Solidarité Sources du Lez
Associations de lutte contre la pauvreté	Secours Catholique	Secours Catholique
Autres associations	PACAP, La Bougeotte, L'Agantic	Pic'Assiette, Amap Paniers du Pic, Epi-centre
Acteur·rice·s sociaux du département	STS de Ganges	STS de Saint-Mathieu-de-Trévières
Communes et CCAS	Ganges, CCAS de Saint-Bauzille-de-Putois	CCAS de Saint-Martin-de-Londres, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Mathieu-de-Trévières et Commune de Viols-le-Fort
Communauté de communes	-	PAT, service Action sociale, enfance, jeunesse

Le matériel recueilli lors de la phase d'enquête a ensuite été retranscrit, analysé, puis complété par la documentation fournie par les partenaires et certains travaux préexistants sur les enjeux de précarité alimentaire. L'ensemble des données a été anonymisé et les citations présentées dans ce rapport ont été reformulées de manière à garantir l'anonymat des personnes ayant contribué à l'enquête. Les résultats obtenus ont été présentés aux partenaires et débattus lors d'une réunion de restitution organisée en mars 2025. Un atelier d'échanges a notamment permis d'approfondir trois thématiques : l'amélioration de l'approvisionnement des structures ; la connaissance des publics concernant leurs difficultés, leurs besoins et leurs attentes et la mobilisation politique des élu·e·s sur les enjeux de précarité alimentaire. In fine, ce diagnostic est le fruit d'une articulation entre des temps d'enquête et de co-construction avec les acteur·rice·s du territoire, menée dans une perspective d'amélioration des pratiques individuelles et collectives.

9. Par « solidarités alimentaires », nous entendons ici les initiatives associatives qui ne relèvent pas de l'aide alimentaire classique et qui proposent notamment des actions à visée culturelle ou éducative autour de l'alimentation.

3. Résultats

3.1. Quelles précarités alimentaires sur le territoire ?

Le profil des personnes concernées par la précarité alimentaire

Dans les territoires du Grand Pic Saint-Loup et du Gangeois, les acteur·rice·s locaux·ales constatent que la précarité alimentaire touche une grande diversité de publics, et notamment les personnes vivant seules, les familles monoparentales, les jeunes adultes, les personnes sans emploi ou encore les travailleur·se·s précaires. Le tableau ci-dessous présente des indicateurs relatifs à certains de ces profils dans trois structures distribuant des colis alimentaires.

Tableau 3. Données socio-démographiques des publics accompagnés par les structures d'aide alimentaire

	Solidarité Sources du Lez (Grand Pic Saint-Loup)	CCAS de Saint-Mathieu-de-Trévières (Grand Pic Saint-Loup)	Saint-Vincent-de-Paul (Gangeois)
Taux de personnes seules	46 %	47 %	34 %
Taux de familles mono-parentales	25 %	23 %	22 %
Âge moyen	30 ans	29 ans	33 ans

En particulier, la présence importante d'un public jeune dans les files des bénéficiaires de l'aide alimentaire est un phénomène relativement récent.

« [...] Et avec une forte proportion de jeunes. Personnes seules sans enfant, avec enfants. Un public différent des débuts. Si je vous parle de 1994, c'était surtout des gens d'un certain âge, chômeurs. »
Association du Gangeois

Les constats opérés par les acteur·rice·s de terrain font écho à plusieurs travaux¹⁰ ayant mis en évidence l'absence de « profil-type » concernant la précarité alimentaire, qui peut se manifester dans des situations de vie très différentes.

Les facteurs de précarité alimentaire identifiés

Au cours du diagnostic, les acteur·rice·s ont pu spécifier les obstacles qui, à leur sens, contraignent l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité sur leur

territoire. Ces freins sont présentés par ordre d'importance dans les différents témoignages que nous avons reçus.

Des contraintes financières accentuées par la crise Covid

Les difficultés financières sont identifiées comme étant le principal obstacle dans l'accès à une alimentation de qualité. Ce constat renvoie aux conclusions de différentes études mettant en évidence le rôle de variable d'ajustement que joue l'alimentation dans le budget des ménages¹¹. En cas de tensions budgétaires et afin de pouvoir faire face aux dépenses contraintes (loyer, charges, assurances, etc.), l'alimentation est l'un des premiers postes de dépenses à être réduit par les ménages.

Le recours à l'aide alimentaire proposée par les associations et les CCAS constitue un moyen pour les personnes les plus en difficulté de limiter leurs dépenses alimentaires, afin de préserver d'autres postes budgétaires.

« J'imagine que les personnes pourraient s'acheter à manger par elles-mêmes, mais elles ont des choix à faire et peut-être que si elles peuvent avoir de l'alimentation moins chère, gratuite ou quasi gratuite, ça leur permet de moins rogner sur le reste. »
Commune du Gangeois

Pour une partie des ménages accompagnés, le recours à l'aide alimentaire est ponctuel et constitue un « coup de pouce » permettant de compenser une difficulté financière temporaire. Cependant, plusieurs associations et travailleur·se·s sociaux·ales notent que pour certains publics, la dépendance à l'aide alimentaire tend à devenir structurelle, les capacités des personnes à compléter cette aide par leurs propres moyens étant limitées.

« Il existe des familles où le frigo est vide, où il n'y a plus rien de rien. » *Association du Gangeois*

« On dit bien que c'est pas un complément de ressources, mais pour certain·e·s, si on enlève la Banque alimentaire, ils/elles se retrouvent vraiment en difficulté. Il y a des familles qui me disent : mais moi, c'est ce qui me fait manger, parce que j'achète très peu. Certain·e·s n'achètent rien d'autre. » *Service territorial des solidarités*

La crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a eu tendance, sur le territoire d'étude comme ailleurs, à exacerber des difficultés déjà existantes. À partir de 2022, l'inflation a constitué un facteur aggravant de la précarité alimentaire. D'une part, la hausse des prix de l'énergie a poussé certaines personnes à limiter les coûts liés à la cuisson ou la conservation, au détriment d'une alimentation équilibrée. D'autre part, la hausse des prix des produits de première nécessité (y compris les

10. Conseil national de l'alimentation (2022), *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*, Avis n° 91.

11. BLEHAUT, M. & GRESSIER, M., (2023), En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités, *Consommation et modes de vie*, n° 329, Crédoc.

produits alimentaires, dont l'inflation a atteint 14 % en janvier 2023¹²) a fortement impacté les ménages les plus modestes, en réduisant encore davantage leur marge de manœuvre budgétaire, et contraignant un nombre croissant d'entre eux à recourir à l'aide alimentaire.

« Je pense que ça y était déjà, mais c'est vraiment devenu visible à partir du Covid : ça a été une catastrophe. On a fait de grosses distributions au sortir du Covid à la salle polyvalente avec énormément de monde. » CCAS du Gangeois

« On est de plus en plus dans la demande de la part de personnes dans la précarité, ne serait-ce qu'avec l'augmentation du coût de la vie, les gens sont en difficulté pour subvenir à leurs besoins. Depuis deux ans et demi que je travaille sur Ganges, ça ne cesse d'augmenter. » Service territorial des solidarités

Cependant, le recours croissant à l'aide alimentaire ne semble pas homogène sur l'ensemble du territoire. Alors qu'il est particulièrement marqué dans le territoire gangeois, il apparaît plus limité dans celui du Grand Pic Saint-Loup, économiquement plus favorisé.

Une mobilité contrainte, accentuée pour les publics non motorisés

Les difficultés de mobilité constituent un frein central pour accéder à une alimentation de qualité. En cause : la dépendance à la voiture, qui est accrue en zone rurale, en raison de l'éloignement et de la dispersion des services et des commerces, et du manque de transports en commun. Or, les personnes en situation de précarité n'ont pas forcément de véhicule, et quand c'est le cas, elles peinent à assumer les coûts liés aux déplacements (carburant, entretien, assurance).

« On est notamment très embêtés au niveau de la mobilité, parce qu'il n'y a pas de transport entre ce canton et Saint-Mathieu-de-Trévières, par exemple. Donc, les gens ne peuvent pas s'y rendre pour voir l'assistante sociale, avoir une aide alimentaire, etc. » CCAS du Grand Pic Saint-Loup

« On est sur un territoire rural qui est peu desservi. Et on a une population vieillissante, qui n'a pas forcément de moyens de locomotion. Même les foyers plus jeunes ont des soucis de mobilité. » Service territorial des solidarités

L'isolement comme facteur d'appauvrissement alimentaire

Dans les deux territoires, l'isolement social touche une part significative de la population (notamment les personnes vivant seules, les familles monoparentales et les personnes âgées, voir tableau 1). Cet isolement contribue à la précarité alimentaire, en générant une perte de plaisir et de convivialité autour des repas.

« Elles ne sont pas (je dis "elles" parce que ce sont beaucoup de veuves) vraiment dans le besoin, mais elles ont cette difficulté à manger sainement parce qu'elles se retrouvent seules. Elles perdent l'envie conviviale de manger. » CCAS du Grand Pic Saint-Loup

Les entretiens suggèrent aussi qu'à l'inverse, la précarité alimentaire participe à l'affaiblissement des sociabilités autour des repas et au renoncement à des pratiques socialement valorisées, telles que recevoir des proches ou fréquenter des restaurants. Ils corroborent ainsi les enseignements du rapport « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » d'ATD Quart Monde¹³ produit à partir des discours des premier·ère·s concerné·e·s.

Les sociabilités alimentaires ne sont cependant pas totalement absentes : certaines personnes concernées par la précarité alimentaire font ponctuellement appel à la famille ou au voisinage pour lever des freins d'accès géographiques ou organisationnels à l'alimentation.

« Parfois, quand je fais les dossiers d'aide sociale, je demande aux personnes pourquoi elles ne font pas appel à l'aide alimentaire pour leurs proches. Après, c'est vrai qu'il y a une solidarité dans la famille ici. Donc, il y a des gens qui ont des petites retraites, mais se font aider par leurs enfants. » CCAS du Grand Pic Saint-Loup

Ces solidarités informelles sont favorisées par une interconnaissance forte, caractéristique du milieu rural. Pour autant, elles reposent sur la présence d'un entourage mobilisable, ce qui n'est pas le cas pour tous les publics. Elles ne peuvent donc pas se substituer à une réponse structurée et territorialisée pour permettre l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous.

Des freins matériels, pratiques et culturels d'accès à l'alimentation

D'autres freins d'accès à l'alimentation sont identifiés. Par exemple, un manque de matériel de cuisine (plaques de cuisson, réfrigérateur, congélateur, ustensiles, etc.), notamment pour les personnes vivant dans la rue ou en logement précaire ou temporaire ; ce qui réduit leurs capacités à stocker, transformer ou conserver les aliments dans de bonnes conditions.

Ensuite, un manque de connaissances et de compétences culinaires, qui peut complexifier la valorisation des denrées de l'aide alimentaire. En effet, les produits distribués sont parfois méconnus mais également inadaptés aux habitudes alimentaires, ou culturellement inappropriés.

« Quand on leur donne des légumes, par exemple, ils se sont rendu compte que les bénéficiaires en jetaient la moitié, soit parce qu'ils/elles n'aimaient pas, soit parce qu'ils/elles ne savaient pas les cuisiner. » Commune du Gangeois

12. Ibid.

13. RAMEL, M., BOISSONNAT, H., SIBUE-DE CAIGNY, C. & ZIMMER, M.-F. (2016), Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité, ATD Quart Monde, 187 p.

La littérature montre que les personnes concernées par la précarité alimentaire ont souvent des connaissances et savoir-faire culinaires. Ces derniers doivent être valorisés, ce qui n'est pas toujours le cas dans les ateliers à visée éducative.

Enfin, un sentiment d'illégitimité peut pousser des personnes à éviter certains lieux d'achat.

« Parce qu'à force de travailler avec ces personnes, on s'est aperçu que les publics qu'on reçoit s'empêchaient d'aller à certains endroits, comme la boutique des producteur-rices de Ganges ou le marché, parce qu'ils/elles pensent ne pas y avoir droit. C'est assez dur à entendre. Surtout qu'une fois qu'elles ont poussé la porte, les personnes s'aperçoivent que les légumes de saison ne sont pas plus chers que sur le marché, qu'ils viennent d'une production locale. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Des freins psychologiques et sociaux dans l'accès aux aides

Reconnaître que l'on est dans une situation de précarité alimentaire est en effet une étape difficile à franchir. Le rapport « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » indique que pour les personnes qui y sont confrontées, se nourrir et nourrir les siens devient une source de préoccupation et de stress liée à l'incapacité de répondre par soi-même à un besoin fondamental. Cette situation peut engendrer un sentiment de honte et de culpabilité¹⁴.

Par ailleurs, le recours à l'aide alimentaire peut être vécu comme une atteinte à la dignité. Selon une étude du Crédoc (2023), près de la moitié des personnes en situation de précarité alimentaire ne se rendaient pas à l'aide alimentaire¹⁵, notamment pour des raisons de gêne, de honte et d'atteinte à l'estime de soi. Le fait d'être en milieu rural, où l'interconnaissance est forte, renforce la peur du jugement et du commérage et freine d'autant plus le recours à l'aide alimentaire.

« Pour certaines personnes, arriver ici, c'est déjà très compliqué. Demander une aide alimentaire, ça l'est encore plus. Elles en auraient besoin mais s'y refusent, en me répondant : "il y a des gens qui ont plus besoin que nous". » CCAS du Gangeois

« Il y a beaucoup de gens qui n'osent pas dire qu'ils sont en situation de précarité. Ça c'est sûr, reconnaître déjà qu'on n'arrive pas à joindre les deux bouts. D'ailleurs, c'est pour ça qu'il y a des surendettements. » Association du Gangeois

« Vous savez, les villages, ils sont petits. Tout le monde se connaît donc forcément, ça parle beaucoup. Il y a beaucoup de gêne vis-à-vis de ça. » CCAS du Gangeois

Ce sentiment de gêne peut être renforcé par l'organisation de l'action sociale en milieu rural. En effet, la démarche de recours à l'aide alimentaire se fait, dans la plupart des cas, directement auprès des élu-e-s ou agent-e-s municipaux-ales, face auxquel-le-s il peut être difficile d'exprimer ses difficultés et besoins. Certaines personnes adoptent alors des stratégies pour éviter d'être vues, comme se débrouiller sans recours à l'aide alimentaire ou se rendre dans des dispositifs éloignés de leur commune. Dans les deux cas, cela conduit à une invisibilisation de la précarité alimentaire dans certaines communes.

« En général, les gens qui vont à Saint-Hyppolyte-du-Fort le font parce qu'ils ne veulent pas que les gens de Saint-Bauzille-de-Putois ou de Ganges soient au courant qu'ils bénéficient de l'aide alimentaire. » CCAS du Gangeois

« Il y a quand même de la pauvreté cachée, larvée, et il est difficile d'atteindre les personnes concernées, parce qu'elles ne vont pas forcément expliquer leurs problèmes. » CCAS du Grand Pic Saint-Loup

Des difficultés d'accès à l'information

Le dernier frein identifié par les acteur-ric-e-s concerne l'accès à l'information sur les dispositifs d'aide et/ou actions de solidarité. En cause : un manque de visibilité de certaines actions menées par les structures locales, qui limite leur capacité à toucher les publics visés. La difficulté est double. D'une part, les informations sur les dispositifs ne sont pas toujours diffusées de manière claire, lisible ou adaptée aux canaux de communication utilisés par les personnes en situation de précarité. D'autre part, certaines personnes, notamment isolées géographiquement ou socialement, ne connaissent ni les aides auxquelles elles pourraient prétendre, ni les structures susceptibles de les accompagner.

« Il y a une méconnaissance et une désinformation autour des différents dispositifs qui existent. » Association du Gangeois

« Il y a sûrement des gens que je ne connais pas dans des villages, qui pourraient avoir droit à la Banque alimentaire ou ne savent pas qu'existe l'association Solidarité Sources du Lez. Ils ne font pas de pub hormis les Restos du Cœur. Les Restos du Cœur, tout le monde peut en bénéficier mais ce n'est que sur Montpellier ou Montarnaud, donc c'est loin. » Service territorial des solidarités

Ces résultats font écho à l'étude du Crédoc (2023), selon laquelle la méconnaissance des dispositifs d'aide et de leurs conditions d'accès constitue une autre raison majeure de non-recours.

14. Ibid.

15. GRESSIER, M., BLEHAUT, M. & BERNARD DE RAYMOND, A. (2023), La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim, Note de synthèse, n° 36, Crédoc.

FOCUS 3. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN MILIEU RURAL



Pour aller plus loin sur les enjeux de lutte contre la précarité alimentaire en milieu rural, une note de synthèse a été réalisée par la Chaire Unesco Alimentations du monde. Celle-ci reprend les principaux enseignements d'une rencontre organisée dans le cadre du projet Obsoalim34.

« On fait des bons d'urgence, à dépenser par exemple au Super-U. Mais ça reste exceptionnel. En fonction des montants, le circuit de validation est différent, [...] il faut que les membres élu·e·s au CCAS votent. » *CCAS du Gangeois*

Des distributions de colis alimentaires

À l'échelle du territoire d'étude, neuf points de distribution de colis alimentaires, gérés par des associations ou CCAS, ont été identifiés (figure 3).

Alors que dans le Gangeois, les distributions sont exclusivement assurées par des associations d'aide alimentaire (concentrées à Ganges ou ses alentours), elles sont plutôt opérées par des CCAS au niveau de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Plusieurs types d'associations coexistent : les antennes locales de structures nationales (Saint-Vincent-de-Paul par exemple), des associations d'aide alimentaire locales non affiliées à un réseau national (Solidarité Sources du Lez) et des associations locales dont l'aide alimentaire ne constitue pas le cœur d'activité (comme Ganges Solidarités).

Les modalités d'accès aux colis alimentaires varient selon les associations. Dans la majorité des cas, les bénéficiaires sont orienté·e·s par des travailleur·se·s sociaux·ales, après une évaluation sociale et le calcul d'un « reste à vivre », défini comme le montant restant à un ménage après déduction des charges fixes. Pour accéder à l'aide, le reste à vivre doit être inférieur à un seuil fixé par l'association ou par les travailleur·se·s sociaux·ales.

Cependant, certaines associations ont fait le choix de ne pas conditionner l'accès à l'aide à une orientation par des travailleur·se·s sociaux·ales, préférant une contribution financière des bénéficiaires, dont le montant est défini par l'association. Ainsi, toutes les personnes peuvent bénéficier des distributions alimentaires sans devoir justifier de leur situation auprès d'un·e professionnel·le.

« C'est 5 euros pour tout le monde. C'est peut-être pas très équitable, mais c'est la seule façon de ne pas être trop intrusif et puis de savoir où l'on va. »

Association du Gangeois

Certaines associations demandent une contrepartie en échange d'un colis. Elle peut être financière, afin de couvrir une partie des frais logistiques, ou autre, comme l'inscription dans un parcours de réinsertion sociale ou professionnelle. Les distributions ont généralement lieu une fois par semaine dans des locaux dédiés. Certaines associations disposent de plusieurs lieux de distribution répartis dans différentes communes, afin de proposer une couverture territoriale élargie. Concernant l'approvisionnement, la majorité des denrées distribuées provient des Banques alimentaires de Mauguio ou de Nîmes. Il peut être ponctuellement complété par des dons d'agriculteur·rice·s locaux·ales ou d'établissements scolaires, des collectes en grandes surfaces ou encore des achats dans des magasins discount.

Certaines associations ont initié dans l'urgence de nouvelles activités pour faire face à l'augmentation des besoins en période Covid. L'association Ganges

3.2. Les réponses apportées pour lutter contre la précarité alimentaire

Dans les deux territoires étudiés, une diversité d'actions de lutte contre la précarité alimentaire sont menées au sein de structures publiques et associatives. Celles-ci vont de la distribution de denrées à des dispositifs visant à renforcer les liens sociaux via l'alimentation, en passant par des transferts monétaires ou des ateliers. Cette section caractérise ces différentes modalités d'action et identifie les ressources mobilisées pour leur mise en œuvre.

Pour rappel, les structures rencontrées dans le cadre de ce diagnostic et leur fonctionnement (critères d'attribution de l'aide, nature et ampleur du public cible, période de distribution, etc.) sont présentés en annexe.

Des modalités d'actions diverses

Des aides financières ciblées sur l'alimentation

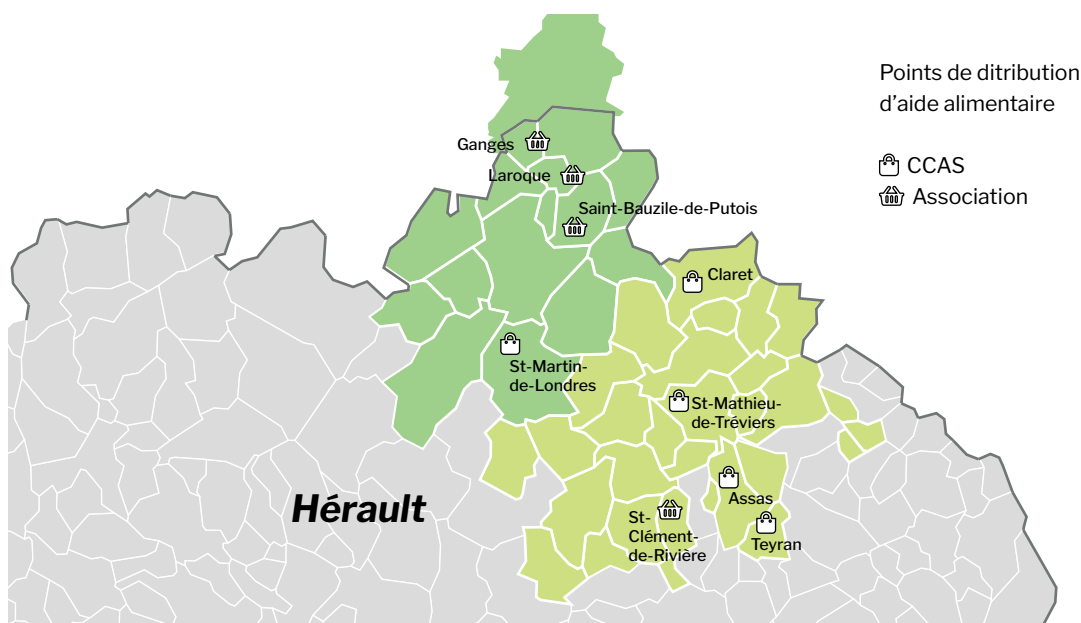
Des aides financières ciblées sur l'alimentation peuvent être proposées par les services sociaux départementaux, les associations de lutte contre la pauvreté ou les communes. Elles répondent toutes à des situations d'urgence et, à ce titre, sont distribuées de manière exceptionnelle en l'absence d'alternatives.

« L'octroi de chèques-services dépend de la situation. Ça peut être destiné à une personne qui a eu une grosse dépense ce mois-ci, qui est à découvert et ne peut pas attendre une aide financière ou la Banque alimentaire. C'est vraiment répondre à l'urgence directement à l'instant T. »

Service territorial des solidarités

Ces aides financières prennent différentes formes :

- des **chèques d'accompagnement personnalisés (CAP)**, ciblés sur sept domaines dont l'alimentation, l'hygiène, l'habillement ou encore l'énergie, à utiliser dans des commerces ou fournisseurs conventionnés. Ils sont attribués après une évaluation de la situation du foyer, le montant de l'aide dépendant de la composition familiale ;
- des **bons alimentaires**. Ce type d'aide, plus souple que les CAP, est utilisé de façon occasionnelle par des CCAS. Le montant et les critères d'attribution varient en fonction des communes.

Figure 3. Répartition géographique des points de distribution d'aide alimentaire

Solidarités a, par exemple, démarré la distribution de colis dès le début de la crise sanitaire.

« On a commencé parce que Saint-Vincent-de-Paul, comme pas mal d'autres endroits où les distributions alimentaires étaient faites dans des lieux sensibles, a fermé. Et la Banque alimentaire de Mauguio avait des centaines de kilos d'aliments qu'elle allait devoir jeter. Donc on a pris le relais. » *Association du Gangeois*

L'association a alors obtenu un agrément temporaire spécifique et a mis en place un dispositif décentralisé, comprenant douze points de distribution répartis sur différentes communes.

Enfin, concernant les distributions opérées par les CCAS, l'attribution des colis repose sur un calcul du reste à vivre, effectué soit directement par le CCAS, soit par le STS. Les denrées proviennent principalement de la Banque alimentaire, mais cet approvisionnement peut être complété par des initiatives locales, avec la participation de commerçant·e·s du village (boulangerie, primeur, pizzeria).

Des distributions de paniers de légumes

Des distributions de paniers de légumes, hebdomadaires ou plus ponctuelles, sont proposées par des associations du Grand Pic Saint-Loup. Une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), Les Paniers du Pic, propose chaque semaine des « paniers découverte » à des foyers en difficulté, orientés temporairement par le STS. Le nombre de foyers varie selon les capacités financières et de production de l'association. Ce système de solidarité vise à faciliter l'accès à des produits frais et de qualité, issus d'une agriculture biologique.

« On me disait souvent que seuls les "bobos", ceux qui gagnent bien leur vie, pouvaient acheter nos

paniers. J'étais conscient que les gens qui n'ont pas beaucoup de revenus n'y avaient pas accès et ça me froissait. » *Association du Grand Pic Saint-Loup*

Le Secours Catholique distribue aux personnes en précarité, de manière ponctuelle et gratuite, des légumes issus de jardins partagés situés à Montferrier-sur-Lez. Les paniers sont livrés directement au domicile des personnes bénéficiaires, lesquelles en choisissent la composition.

Des actions de restauration solidaire

Des actions de restauration solidaire ont été initiées par deux associations du Gangeois, l'association PACAP et Ganges Solidarités. Ces dernières proposent des repas à prix libre et/ou « suspendus » (ie. payés à l'avance par des client·e·s pour que d'autres puissent en profiter) pour promouvoir une alimentation saine et accessible à toutes et tous, à partir de produits majoritairement d'origine biologique.

« L'idée de départ était que ça allait soutenir l'association de faire de la restauration. Ce qui dans la réalité n'est pas vraiment le cas. Mais, le bénéfice qu'on en tire, c'est que ça crée de la mixité et du lien social et que ça ouvre des discussions sur les questions de l'alimentation, notamment par l'angle du végétarien [...] Mais l'idée c'était aussi de proposer des repas à prix réduit pour amener des gens qui ont peu de moyens vers ce type d'alimentation saine. » *Association du Gangeois*

Des ateliers de sensibilisation à une alimentation durable

Enfin, des actions de sensibilisation à une alimentation durable sont proposées sur les deux territoires sous des formes variées : ateliers de cuisine et glanage, visites de fermes et de marchés, etc.

Dans le Gangeois, deux organisations agréées Espace de vie sociale (EVS)¹⁶ par la CAF proposent des ateliers de sensibilisation : l'association PACAP et le centre socioculturel l'Agantic. L'association PACAP organise notamment, en accès libre, des ateliers cuisine à destination des familles et des enfants, animés par une diététicienne de l'association. Cette dernière souhaiterait proposer des ateliers pour des bénéficiaires de l'aide alimentaire, afin de cuisiner les produits issus des paniers. Le centre socioculturel l'Agantic propose également des activités sur l'alimentation durable, principalement à destination d'adolescent·e·s.

« On a constaté que les ados avaient une alimentation trop riche en sucre, en sel... Ce qu'on appelle "malbouffe". [...] Donc l'objectif, c'est de leur donner des notions sur les repas équilibrés et qu'ils/elles puissent en réaliser eux/elles-mêmes. »
Association du Gangeois

Ces activités incluent, de façon hebdomadaire, des ateliers cuisine et des repas partagés, mais également des temps de réflexions sur les enjeux alimentaires et environnementaux, des visites de commerces (Biocoop, marchés) ainsi que des rencontres avec des producteur·rice·s. Des séjours thématiques autour de l'alimentation sont également proposés. La participation se fait sur inscription, avec une contribution financière ponctuelle et symbolique.

Sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup, l'association Pic'Assiette sensibilise au décryptage des étiquettes alimentaires, organise des rencontres avec des producteur·rice·s locaux·ales sur les marchés, des visites à la ferme, des ateliers de glanage ou encore des ateliers de cuisine et sensibilisation à partir des paniers fournis par la Banque alimentaire. Ces activités sont ouvertes à toutes et tous, hormis quelques-unes, spécifiquement destinées aux allocataire·rice·s du RSA, dans le cadre de projets d'insertion portés par le Département. Les ateliers sont parfois menés en partenariat avec des CCAS.

« Une question qui revient souvent avec les paniers de la Banque alimentaire, c'est : "qu'est-ce qu'on peut cuisiner ?". Des produits, comme les choux, ne sont pas utilisés. À l'inverse, on nous avait demandé des cucurbitacés. Qu'est-ce qu'on fait avec tout ça ? » Association du Grand Pic Saint-Loup

Les ressources mobilisées

La mise en œuvre des actions précédemment présentées repose sur la mobilisation de ressources à la fois financières, humaines et matérielles qui s'articulent de façon différente au sein de chaque structure.

Les ressources financières

L'une des sources principales de financement des associations sont les dons de particuliers et les subventions d'organismes privés. Le fonctionnement de certaines associations repose quasi exclusivement sur ces dons de particuliers tandis que d'autres sollicitent davantage les subventions privées (Fondation de France, par exemple). C'est le cas de Ganges Solidarités, qui a pu ainsi maintenir et diversifier son activité de distribution de colis alimentaires initiée pendant la crise du Covid, en se procurant des produits issus de l'agriculture biologique via une plateforme du Vaucluse.

« On ne faisait que la distribution alimentaire, en urgence, pendant les confinements, etc. Et en 2020, on a eu un don de 10 000 euros de la part de la Fondation de France pour l'aide alimentaire. Donc ça nous a permis de faire durer avec d'autres façons. Alors là, à l'époque, on allait dans une plateforme bio du Vaucluse avec une camionnette et on prenait des surplus de légumes. » Association du Gangeois

À Ganges, l'association Saint-Vincent-de-Paul, contrainte de suspendre ses distributions alimentaires pendant les périodes de confinement (car elles étaient organisées dans les locaux d'une maison de retraite, considérée alors comme un site à haut risque sanitaire), a pu mettre en place une distribution de chèques alimentaires à destination des bénéficiaires déjà inscrit·e·s grâce au soutien d'un mécène particulier.

Les structures interrogées mentionnent également les subventions des pouvoirs publics - nationaux et/ou locaux. Ainsi, certaines communes contribuent financièrement au fonctionnement ou aux investissements d'associations d'aide alimentaire ou de solidarités alimentaires, lorsque les activités bénéficient aux administré·e·s. Cependant, certaines associations déplorent le caractère marginal et ponctuel de ces subventions.

« Nous avons de généreux·ses donateur·rices. En revanche, les collectivités territoriales nous aident très peu. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Les associations qui développent des actions à visée sociale ou éducative autour de l'alimentation recourent, par ailleurs, à des appels à projets pour financer leurs initiatives. Deux associations du Gangeois ont par exemple bénéficié des fonds du programme « Mieux manger pour tous » (MMPT), déployé dans son volet local par la DREETS Occitanie, pour couvrir les frais de personnels et organiser des activités.

16. Structure de proximité développant des actions collectives visant à renforcer les liens sociaux, familiaux et de voisinage.

FOCUS 4. LE PROGRAMME « MIEUX MANGER POUR TOUS » (MMPT)

Le programme MMPT a été lancé par la DGCS en 2023. Il se décline en plusieurs volets, national et locaux, ces derniers étant pilotés par les DREETS pour financer des

actions permettant de lutter contre la précarité alimentaire à travers quatre objectifs :

- améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire ;
- réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire ;
- permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire ;
- soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires.

Ce programme pluriannuel s'inscrit dans le Pacte des Solidarités 2023-2027 et est doté d'un montant total de 60 millions d'euros en 2023.

Ces subventions, bien que temporaires, peuvent permettre une adaptation du modèle économique des structures, en réduisant par exemple la contribution financière des bénéficiaires.

« L'an dernier, à plusieurs reprises, nous avons reçu une subvention importante d'un organisme départemental, ce qui nous a permis de ne pas faire payer les bénéficiaires pendant quatre ou cinq mois. Et là, on a repris, car les subventions sont temporaires. » Association du Gangeois

Les associations rencontrées soulignent une dépendance croissante aux subventions, elles-mêmes liées à des appels à projets ponctuels et à l'issue incertaine. Ceci menace la pérennité des financements et des activités.

« Avant, il n'y avait pas besoin d'appels à projets pour financer le fonctionnement et l'animation. Aujourd'hui c'est automatique. Ça fait partie de mes missions et sur un temps court malheureusement, mais on est obligé, comme beaucoup d'autres associations. » Association du Gangeois

Les associations peuvent prévoir une contribution financière de leurs adhérent-e-s et/ou des bénéficiaires. Dans certaines structures, ces contributions constituent le socle du modèle économique alors que dans d'autres, elles ont un poids budgétaire marginal et permettent surtout de couvrir les frais logistiques.

Enfin, certaines structures s'autofinancent partiellement grâce à des activités lucratives telles que l'organisation de repas partagés ou de la restauration solidaire.

Dans le cas des CCAS qui mettent en œuvre des dispositifs d'aide alimentaire (colis ou chèques), le financement se fait sur leur propre budget. L'aide alimentaire ne

représente toutefois qu'une part marginale du budget des CCAS, dans la mesure où le coût de l'approvisionnement auprès de la Banque alimentaire est limité (les denrées sont achetées à des prix très bas) et où les équipements (véhicule, local, frigo, etc.) peuvent être pris en charge sur le budget municipal et mutualisés pour d'autres actions.

Les ressources humaines

Le fonctionnement des associations d'aide alimentaire repose en grande partie sur l'engagement de bénévoles, notamment de personnes retraitées, via une logique de mobilisation informelle et de proximité.

« Actuellement, je trouve que les bénévoles doivent beaucoup s'investir, notamment pour trouver de l'équipement. Quand on n'a pas d'argent, on sollicite pas mal les personnes. Heureusement, beaucoup se montrent très généreux-ses. » Association du Gangeois

Outre les bénévoles, des acteur-ric-e-s institutionnel-le-s peuvent être impliqués dans des actions de lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, dans plusieurs communes du territoire, des élu-e-s ou technicien-ne-s participent à la logistique et à l'orientation des personnes. Par exemple, à Ganges, deux agents municipaux acheminent chaque semaine les denrées de la Banque alimentaire vers l'association Saint-Vincent-de-Paul.

Enfin, dans les associations qui proposent des formes alternatives d'aide alimentaire, quelques salarié-es sont impliqués dans des actions qui visent à renforcer l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité. Cependant, ces postes sont le plus souvent précaires, à temps partiel et financés temporairement via des appels à projets.

Les ressources matérielles

Tout d'abord, les associations ont besoin de moyens de transport pour acheminer les denrées ou mener leurs activités (visite de producteur-ric-e-s, etc.). En l'absence de leur propre véhicule, certaines structures dépendent du soutien logistique des collectivités locales. Ainsi, la Commune de Ganges met à disposition des véhicules à l'association Saint-Vincent-de-Paul pour l'acheminement des denrées.

« Avant, c'était les bénévoles de la Banque alimentaire qui acheminaient les produits. Mais ils/elles ont dû arrêter car c'était devenu trop coûteux pour eux/elles. Au début de la crise du Covid, j'ai cru qu'on allait devoir fermer. La Mairie nous a alors soutenus en nous prêtant un camion. » Association du Gangeois

Les associations peuvent aussi partager un véhicule avec d'autres collectifs locaux. C'est le cas de Ganges Solidarités, qui mutualise une camionnette avec l'association Sésame, opérant dans le même secteur.

Ensuite, la plupart des distributions alimentaires des associations du Grand Pic Saint-Loup et du Gangeois se déroulent dans des locaux mis à disposition de manière temporaire par des collectivités ou d'autres associations.

Par exemple, la Commune de Saint-Bauzille-de-Putois (Gangeois) met à disposition une salle municipale ; l'association BioEnsemble de la Biocoop prête une salle à Ganges Solidarités pour réaliser les distributions de colis et les repas partagés ; l'association Saint-Vincent-de-Paul utilise les locaux d'une association hébergée dans une maison de retraite ou encore, l'association Solidarité Sources du Lez utilise un local prêté par la Mairie de Saint-Clément-de-Rivière. L'absence de local adapté constitue un frein important pour le stockage des denrées et génère des contraintes d'organisation de distributions, avec une obligation de coupler acheminement et distribution sur une même journée.

« C'est un véritable tour de force d'aller chercher les denrées le matin et de les distribuer l'après-midi. On le fait comme ça parce qu'on n'a pas de local. »
Association du Gangeois

Certaines associations disposent de leurs propres locaux, mais, dans certains cas, la non-conformité aux normes d'accessibilité ou de sécurité peut empêcher l'accueil du public et donc l'organisation de distributions ou d'ateliers.

FOCUS 5. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES PROJETS DE SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES



L'étude menée en 2022 par la Fondation Daniel et Nina Carasso, la Chaire Unesco Alimentations du monde et Florence Bardot de la Coopérative Ozon montre qu'il existe autant de modèles socio-économiques que de projets de solidarités alimentaires, qui se construisent sur la base d'arbitrages entre pérennité

économique et réalisation du projet politique. L'étude met en évidence les opportunités offertes par une hybridation des ressources, tout en insistant sur le rôle déterminant des pouvoirs publics, qui peuvent financer de façon pérenne les structures mais aussi favoriser l'accès à des locaux, à des marchés publics ou à de la formation ; la mise en réseau ; la participation à des espaces de gouvernance ou encore la co-construction de politiques alimentaires et d'un environnement favorable à ces initiatives, comme cela se pratique déjà pour accompagner le développement économique.

3.3. Innover pour faire face aux enjeux locaux

Les entretiens ont mis en lumière plusieurs freins à la mise en œuvre et à l'efficacité des actions de lutte contre la précarité alimentaire. Ces difficultés relèvent à la fois

de facteurs structurels, organisationnels, logistiques et politiques. Plusieurs pistes d'actions ont été proposées par les acteur·rice·s pour y répondre et améliorer l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité.

Rendre l'accès à l'aide alimentaire plus équitable

L'enquête a montré que les dispositifs d'aide alimentaire existants sont inégalement accessibles du point de vue géographique pour les personnes en situation de précarité alimentaire. Ainsi, dans la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, la seule association proposant des distributions de colis alimentaires est située à l'extrémité sud du territoire et donc peu accessible aux personnes concernées situées dans la partie nord. Dans le secteur Gangeois, l'offre associative est concentrée dans la ville de Ganges et ses environs immédiats (voir carte n°3 : répartition géographique des points de distribution alimentaire).

Concernant l'action publique locale, seuls cinq CCAS proposent une aide alimentaire sur l'ensemble du territoire d'étude, destinée uniquement aux habitant·e·s des communes concernées. Il existe donc des « zones blanches », non desservies par des associations d'aide alimentaire. Si l'on considère les difficultés de mobilité rencontrées par de nombreuses personnes en situation de précarité (coût des déplacements, non-motorisation)¹⁷, cette distribution spatiale inégale représente un véritable frein pour accéder à l'aide alimentaire.

En dehors d'une amélioration du maillage territorial, via la mise en place de nouveaux points de distribution ou de dispositifs itinérants, le développement de moyens de transports collectifs - de type minibus - semble être une réponse efficace à ces freins.

« Ce qui manquerait sur le territoire, ce serait un petit bus qui, par exemple, récupérerait le mardi toutes les personnes qui vont à la Banque alimentaire chercher leur panier. » Service territorial des solidarités

Par ailleurs, les créneaux des distributions alimentaires ne sont pas toujours compatibles avec les contraintes des personnes bénéficiaires et des bénévoles. En effet, les locaux dans lesquels s'effectuent ces distributions sont souvent mis à disposition par des structures tierces sur des créneaux spécifiques (une demi-journée par semaine, par exemple), ce qui constitue un obstacle pour augmenter la fréquence et/ou la durée des distributions et ainsi atteindre un public plus important.

« Actuellement, on fait nos distributions seulement le mercredi, et beaucoup de bénéficiaires ne peuvent pas venir ce jour-là. Comme maintenant on a suffisamment de bénévoles, on pourrait proposer deux voire trois journées par semaine si on avait le local pour. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Enfin, les conditions d'accès à l'aide alimentaire sont variables selon les structures, chaque association ou CCAS étant libre de les définir. Cette hétérogénéité peut

17. Pour plus de détails sur ces contraintes, se référer à la partie III-A de l'étude

généraliser de la confusion pour les personnes concernées et complexifier leur parcours. Elle interroge aussi les acteur·rice·s des territoires quant à l'équité du système.

« Quand les personnes me demandent comment elles peuvent accéder aux distributions, la première chose que je leur demande, c'est leur lieu de résidence. Malheureusement, si elles n'habitent pas à Saint-Mathieu-de-Trévières, je ne peux rien faire pour elles. » *CCAS du Grand Pic Saint-Loup*

« Ce qui peut poser question, c'est que sur un territoire, selon où les gens s'adressent, les critères sont différents... On pourrait penser que les Communes feraient un lien entre elles [...]. Mais il semblerait que non [...] Et je trouve que c'est pas toujours très équitable. Ça pose parfois une question d'ordre éthique de savoir qui, parmi toutes les personnes que je reçois - qui sont pratiquement toutes en situation difficile - peut être orienté·e vers une aide alimentaire. » *Service territorial des solidarités*

Ainsi, la question du seuil du reste à vivre s'avère particulièrement délicate, celui-ci pouvant varier entre 7 et 13 euros par jour et par personne suivant les CCAS et les associations. Par ailleurs, la qualification des acteur·rice·s réalisant l'orientation est un autre enjeu. Plusieurs enquêté·e·s souhaiteraient pouvoir confier l'évaluation des situations à des professionnel·le·s de l'action sociale, afin d'éviter que cette responsabilité ne repose sur des bénévoles ou élu·e·s non formé·e·s à l'accompagnement de personnes en précarité.

« À l'époque où j'étais aux Restos du cœur, c'est nous qui faisions les inscriptions. C'était un point noir. Il arrivait à certains bénévoles de se faire insulter parce qu'ils/elles avaient refusé pour 10 euros de dépassement sur les conditions d'accès. Tandis que là, maintenant, ce sont des assistantes sociales à la maison des services qui reçoivent les demandeur·e·s, établissent un dossier et nous disent si on peut ou si on ne peut pas. Ce qui fait qu'on n'a plus ce contact. » *Association du Gangeois*

Par ailleurs, certaines associations (notamment celles qui s'inscrivent dans des formes alternatives d'aide alimentaire) se heurtent à des contradictions entre leurs principes d'action – qui visent à engager les adhérent·es dans la durée – et les logiques institutionnelles – qui imposent d'alterner les publics bénéficiant d'un dispositif donné. C'est le cas de l'association les Paniers du Pic, dont le projet de distribution de paniers solidaires repose sur un engagement contractuel durable entre le producteur et les adhérent·e·s et doit aussi répondre à une logique d'aide fondée sur l'urgence et l'accompagnement de courte durée.

« Jusqu'à présent, on nous disait qu'il n'était pas bon de soutenir les personnes trop longtemps et que le dispositif devait bénéficier à de nouvelles familles. Sauf que nous, on travaille sur quelque chose de durable. » *Association du Grand Pic Saint-Loup*

Pour mieux gérer, et éventuellement réduire, l'hétérogénéité des conditions d'accès à l'aide, la mise en place d'un réseau pourrait favoriser l'échange d'informations entre structures à l'échelle du territoire.

FOCUS 6. POUR UN ACCÈS PLUS JUSTE À L'AIDE ALIMENTAIRE : LE PROJET DE SIVU DU GRAND PIC SAINT-LOUP

Dans le territoire du Grand Pic Saint-Loup, un projet de Sivu (Syndicat intercommunal à vocation unique) vise à améliorer la couverture spatiale du territoire en aide alimentaire (pour un accès plus juste), tout en apportant une réponse professionnalisée aux besoins sociaux du territoire. Concrètement, il s'agit de définir une politique d'action sociale à l'échelle d'un groupe de communes. La mutualisation des moyens doit permettre d'embaucher un·e travailleur·se social·e, en charge de l'orientation vers l'aide alimentaire. Cela permettrait aussi d'ouvrir l'accès aux distributions alimentaires proposées aujourd'hui par Saint-Martin-de-Londres aux habitant·e·s de l'ensemble des communes du Sivu, et de répondre ainsi aux besoins d'un public plus large.

FOCUS 7. LE SOLIGUIDE, UNE CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉS



Développé par l'association Solinum, le Soliguide est une plateforme numérique qui recense et cartographie les services, initiatives et ressources pour les personnes qui rencontrent une difficulté, dont les dispositifs d'aide alimentaire. On y trouve leur localisation, mais aussi les types de services proposés, les horaires d'ouverture ou encore les langues qui y sont parlées. Le Soliguide contribue ainsi à réduire les freins d'accès liés à un manque d'information.

<https://soliguide.fr>

Diversifier et améliorer la qualité des denrées proposées

Notre enquête confirme les constats formulés à d'autres échelles et les analyses issues de la littérature : la qualité des denrées de l'aide alimentaire est souvent insatisfaisante¹⁸. Plusieurs associations ont notamment souligné le manque de diversité des produits reçus, l'inadéquation avec les habitudes, préférences ou contraintes des bénéficiaires et la faible qualité d'un certain nombre de produits frais en fin de vie.

18. LE MORVAN, F. & WANECQ, T. (2019), La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Inspection générale des Affaires sociales, Paris, 142 p.

« C'est compliqué, surtout pour les denrées périssables, comme les légumes ou le frais [...] On en jette 20 % et même plus l'été. » *Association du Gangeois*

Certain-es acteur-ric-e-s interrogé-e-s remettent en cause l'intégralité du modèle traditionnel de l'aide alimentaire, reposant principalement sur la redistribution de produits issus du système agro-industrialisé.

Afin d'améliorer la qualité des denrées proposées, les structures d'aide alimentaire adoptent diverses stratégies telles que la régulation des stocks, le tri des produits reçus, le recours à des dons issus de jardins partagés ou privés, ou encore la réalisation d'achats ponctuels de produits de base, pour compléter les dons de la Banque alimentaire.

« Il y a des produits de première nécessité qui font parfois défaut : des pâtes, des œufs, des choses comme ça. Dans ce cas-là, on va acheter ; on essaie d'aller dans la boutique la moins chère. » *Association du Grand Pic Saint-Loup*

Les structures pointent également la nécessité de trouver des fournisseurs en produits spécifiques (des plats préparés par exemple) pour les personnes qui ne disposent pas des moyens matériels pour cuisiner.

« Il nous faudrait un peu plus de plats préparés parce qu'on s'est rendu compte que, surtout parmi les retraités hommes, il n'y en a pas beaucoup qui cuisinent. » *CCAS du Grand Pic Saint-Loup*

Afin de valoriser les invendus ou produits en fin de vie et éviter le gaspillage alimentaire, l'association Ganges Solidarités propose de développer un outil de transformation en partenariat avec les producteur-ric-e-s et acteur-ric-e-s locaux-ales.

« Ils [la Banque alimentaire] disent qu'ils ont 40 tonnes, même 400 tonnes qu'ils jettent. Alors que dans le lot, il y aurait des produits – la moitié – qu'on pourrait utiliser pour faire des confitures, des ratatouilles, etc. On ne pourrait pas envisager un atelier de transformation qui servirait à certain-es agriculteur-ric-es ? J'ai posé la question à la Biocoop. » *Association du Gangeois*

Enfin, plusieurs acteur-ric-e-s (principalement les associations de solidarités alimentaires) souhaiteraient renforcer les coopérations avec des producteur-ric-e-s locaux-ales, afin de proposer davantage de produits frais, de qualité et issus du territoire. Cependant, sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup comme dans le Gangeois, cette volonté se heurte à trois principales contraintes :

- une offre agricole locale limitée et peu diversifiée (spécialisation viticole) ;
- des contraintes organisationnelles liées à un manque de disponibilité des locaux, qui limitent les possibilités de stockage ;
- et un manque de temps des salarié-e-s et bénévoles des structures pour développer des partenariats avec des producteur-ric-e-s.

« Le souci, c'est que nous faisons les distributions uniquement le mercredi. Donc c'est trop compliqué de stocker des légumes. À un moment, il y avait le primeur qui nous amenait ses légumes, sauf qu'il les stockait toute la semaine, et arrivé le mercredi, on jetait. » *Service territorial des solidarités*

FOCUS 8. INITIATIVE INSPIRANTE : UN APPROVISIONNEMENT LOCAL COLLECTIF DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN VALLÉE DE L'HÉRAULT

Dans la Vallée de l'Hérault, trois associations distribuant de l'aide alimentaire (le Secours populaire, la Croix-Rouge et Roul'Contact, une épicerie sociale itinérante) ont répondu en commun à l'appel à projets « Mieux Manger Pour Tous » pour mettre en place un approvisionnement mutualisé en légumes auprès de producteur-ric-e-s locaux-ales. L'initiative vise à améliorer la qualité de l'offre proposée aux personnes se rendant à l'aide alimentaire tout en contribuant à l'économie locale. La mutualisation permet de réduire les contraintes logistiques liées à la diversification des sources d'approvisionnement, tout en garantissant aux producteur-ric-e-s engagé-e-s un minimum de volumes.

Mieux identifier les difficultés, besoins et attentes des personnes en situation de précarité alimentaire

D'après les enquête-e-s, une part significative des personnes en situation de précarité alimentaire sur le territoire demeure invisible, notamment car elle ne recourt pas aux dispositifs d'aide alimentaire. Les motifs avancés pour expliquer ce non-recours sont divers : le sentiment de honte à demander une aide alimentaire ou à être vu-e lors d'une distribution, une réticence à contacter les services d'action sociale (STS, CCAS), des difficultés administratives (remplir des dossiers, comprendre les démarches, etc.) ou encore la méconnaissance des dispositifs existants.

« Les gens qui viennent chez nous, vraiment, ils passent sous les radars pour ne pas être vus. Certain-es ne veulent pas se déclarer au CCAS ou aux assistantes sociales. On est contraint de les obliger à passer par là. Ils/elles ne veulent pas que ça soit su, qu'il y a dans la rue untel, une femme seule avec sa gamine qui n'arrive pas à manger. » *Association du Grand Pic Saint-Loup*

La difficulté à atteindre les personnes en situation de précarité est d'autant plus forte pour les actions qui ne relèvent pas directement de l'aide alimentaire en nature, comme la restauration solidaire ou les ateliers de sensibilisation.

« Moi, j'ai essayé d'organiser une fois par mois des visites à la ferme, mais ça ne prend pas du tout. » *Association du Gangeois*

« Il y a quelques années, ils ont essayé de faire une action pour apprendre à faire de la cuisine, pour mieux s'alimenter, etc. Ils ont été obligés d'annuler parce que personne ne s'était inscrit. » *Association du Gangeois*

Parmi les hypothèses avancées pour expliquer le manque de participation des personnes concernées, se trouve l'inadéquation entre les actions proposées et les envies, besoins et contraintes des personnes. Mieux comprendre les barrières sociales, culturelles ou organisationnelles qui contraignent la venue des personnes apparaît ainsi comme une priorité.

Outre les actions déjà mises en œuvre par les acteur-ric-e-s du territoire (diffusion d'informations dans le journal municipal, organisation de permanences ou encore prise en compte de signalements par d'autres habitant-e-s), une étape supplémentaire dans la compréhension des besoins pourrait être l'organisation de temps collectifs durant lesquels les personnes concernées et acteur-ric-e-s co-construiraient les actions à mener. Ceci permettrait d'être au plus près des réalités sociales, des conditions de vie et des attentes et besoins des personnes en situation de précarité alimentaire.

FOCUS 9. L'ASSOCIATION LA BOUGEOTTE PACAP

L'association La Bougeotte PACAP est agréée Espace de vie sociale, ce qui lui permet d'avoir un lieu ressource qui ne soit pas ciblé exclusivement sur la précarité, mais fondé sur la mixité sociale et la diversité des activités. Certain-e-s salarié-e-s issu-e-s du travail social proposent un accompagnement progressif, qui commence par des discussions et échanges informels. Par ailleurs, les équipes se mobilisent pour développer et étendre l'interconnaissance et leur réseau local afin de créer des partenariats et d'orienter les personnes au mieux, selon leurs besoins. Ainsi, ces pratiques contribuent à mieux repérer et accompagner les personnes en situation de précarité, en s'inscrivant dans des logiques de non-stigmatisation et de mixité sociale.

FOCUS 10. SOLIDATA

Solidata est un tableau de bord développé par l'association Solinum. Il permet d'accéder aux recherches effectuées sur l'outil Soliguide à propos des dispositifs d'aide alimentaire dans un territoire donné. Solidata permet ainsi de révéler les besoins concrets du public. Dans quelles villes l'aide alimentaire est-elle la plus demandée ? À quelle période de l'année ou du mois ces demandes sont-elles les plus importantes ? Quels sont les services les plus recherchés ? <https://soliguide.fr/fr/solidata/public/search-tracking>

Soutenir les dispositifs complémentaires à l'aide alimentaire distributive

La diversité des besoins des personnes concernées par la précarité alimentaire exige la coexistence de plusieurs dispositifs d'aide apportant des réponses complémentaires. Deux projets d'épicerie sociales et solidaires sont actuellement en réflexion sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup et du Gangeois. Ils présentent, selon les acteur-ric-e-s rencontré-e-s, le double intérêt d'offrir un plus grand choix de denrées aux personnes et de limiter le sentiment de stigmatisation en leur donnant accès à un lieu d'approvisionnement « pour tout le monde ». Ces espaces pourraient également proposer des temps plus conviviaux autour de l'alimentation au travers d'ateliers, de rencontres ou de repas partagés et offrir d'autres types d'accompagnement aux personnes pour favoriser l'accès aux droits.

« À Montpellier, il y a une épicerie sociale qui est très importante, mais à côté il y a aussi un atelier cuisine. Il y a des cafés, des goûters, du théâtre... Venir acheter sa nourriture, c'est aussi l'occasion de faire autre chose. C'est ce qu'on aimerait, sauf qu'il nous manque ce fameux local. » *Association du Grand Pic Saint-Loup*

À Ganges, la création d'une épicerie sociale et solidaire serait l'occasion de mutualiser les moyens entre associations et de renforcer la coordination et la cohérence des interventions sur le territoire. Pour une élue locale, ce projet permettrait également de créer des partenariats au-delà du champ alimentaire, pour proposer un accompagnement plus global et informel.

« Pour moi, l'aide doit être pensée de manière beaucoup plus globale. C'est un accompagnement social que je souhaite pour les personnes. Cela peut passer par des ateliers de cuisine mais aussi par d'autres activités, comme aider à faire un CV pour retrouver quelques heures de travail, etc. L'idée est de permettre de retrouver un peu de dignité. » *Commune du Gangeois*

Les acteur-ric-e-s interrogé-e-s identifient plusieurs conditions préalables au lancement de tels projets et notamment, la co-construction avec les associations partenaires et acteur-ric-e-s locaux-ales pour définir les modalités de fonctionnement et de gouvernance. Cela implique une transparence entre les parties prenantes ainsi qu'une clarification des attentes et des rôles de chacun-e. Concrètement, il s'agit ensuite de trouver un local adapté (en termes d'espace, d'équipement et de capacité d'accueil) et des ressources humaines suffisantes, bénévoles ou salariées.

Par ailleurs, certaines associations réalisent des activités culturelles ou éducatives en lien avec l'alimentation auprès de personnes en difficulté. Cependant, elles peinent à être identifiées et reconnues comme des acteur-ric-e-s de la lutte contre la précarité alimentaire car il existe un cloisonnement entre les structures du champ social (CCAS, services sociaux, associations caritatives) et celles issues de l'alimentation durable ou de l'éducation

à l'environnement ; ce qui limite leur intégration dans les politiques publiques de lutte contre la précarité.

« On n'a pas un budget global destiné à ce public-là. D'ailleurs si ça existe, on est preneur. [...] Au Département, on ne passe pas par le volet social mais par celui de l'éducation à l'environnement. »

Association du Grand Pic Saint-Loup

« C'est vrai qu'on a quand même du mal à apparaître en tant qu'aide alimentaire, alors que ça fait effectivement plus de dix ans qu'on fait ça [...] Et je ne savais même pas qu'il y avait une subvention du Conseil général. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Au-delà de la faible visibilité institutionnelle, certaines associations déplorent un déficit de financement pérenne pour les actions visant le développement de compétences, la mixité ou la création de lien social. Elles appellent à des partenariats pluriannuels renforcés avec les collectivités, pour sortir d'un fonctionnement jugé précaire.

Enfin, dans les deux territoires, les acteur·rice·s aspirent à la création d'un ou plusieurs lieux collectifs autour de l'alimentation, pour permettre un meilleur accueil des personnes (avec un espace plus convivial et respectant la confidentialité), faciliter la logistique (en augmentant les capacités de stockage) et diversifier les services proposés.

« La cuisine, ça serait un facteur de lien social. Il y a des personnes qui nous disent : "ce produit, je le cuisine au four.[...] Si je pouvais, je vous montrerais". Ces personnes qui viennent toujours chercher une aide ont aussi des choses à nous apprendre. Je pense que ça apporterait un vrai plus en termes de dignité. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Ces lieux pourraient être des espaces privilégiés dans lesquels proposer des événements de sensibilisation à l'alimentation durable et aux enjeux environnementaux, ainsi que pour renforcer les liens avec les producteur·rice·s du territoire et pour développer des coopérations entre associations. Un tel projet nécessite l'implication des collectivités locales, notamment pour la mise à disposition de locaux adaptés et le soutien aux charges de fonctionnement.

« Mon rêve c'est d'avoir un lieu. Pas uniquement pour l'association Pic Assiette, parce que l'intérêt, c'est vraiment le réseau, la pluralité. On pourrait avoir une cuisine, accueillir les différents publics. Ce serait génial. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Renforcer l'implication des élu·e·s dans la lutte contre la précarité alimentaire

Lors des entretiens et des échanges tenus à l'occasion de la réunion de restitution, les acteur·rice·s ont déploré un manque de volonté politique de la part des élu·e·s locaux·ales sur les questions de précarité alimentaire.

« Ils ne sont pas vraiment investis. Je pense que la précarité, ce n'est pas leur priorité à Ganges. »

Association du Gangeois

D'après les acteur·rice·s interrogé·e·s, ce manque d'implication s'explique, d'une part, par une méconnaissance de la réalité sociale locale et, d'autre part, par le fait que la précarité alimentaire ne relève pas des compétences directes et obligatoires des collectivités territoriales. En l'absence de chef de file sur cette thématique, la question reste marginale.

« Il y a des gens, et notamment des élu·e·s, qui croient sincèrement qu'il n'y a pas de pauvres dans leur commune. Ils ne font pas attention. Après, il y a ceux qui le savent, mais ce ne sont pas des électeur·ice·s. »

Association du Grand Pic Saint-Loup

Dans ce contexte, plusieurs acteur·rice·s estiment que l'existence d'un projet alimentaire territorial (PAT) peut favoriser l'émergence d'une mise à l'agenda politique de ces questions. Par exemple, l'association Pic Assiette, qui a travaillé en partenariat avec le PAT du Vigan, souligne l'intérêt de cet outil pour sensibiliser et légitimer les actions menées auprès des élu·e·s.

« Ça nous a légitimé. Au début, quand on parlait d'alimentation durable aux élu·e·s, ils/elles ne comprenaient pas du tout ce que nous voulions faire. Donc depuis 2014, avec l'apparition de cet outil, ça a vraiment mis du sens. » Association du Grand Pic Saint-Loup

Dans la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, un PAT existe depuis 2016. Son orientation vise surtout à « renforcer l'économie agricole rurale locale et répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation » (France PAT, 2025), laissant de côté la question sociale et les enjeux de précarité alimentaire. Cela s'explique en partie par le fait que l'agriculture et la viticulture sont des secteurs importants de l'économie du territoire. Néanmoins, la prise en compte des enjeux de justice sociale fait désormais partie des nouvelles exigences ministérielles pour le renouvellement de la labellisation PAT, imposant une réflexion sur l'intégration de cette question dans la politique alimentaire. Dans le Gangeois, l'absence de PAT est perçue par certain·e·s acteur·rice·s comme un frein majeur dans la prise en compte des enjeux de précarité alimentaire et la structuration d'actions concrètes à l'échelle locale.

FOCUS 11. LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX



– Un dispositif national créé en 2014, porté par le ministère de l'Agriculture.

– Une démarche collective de territoire afin de rapprocher les

acteur·rice·s du système alimentaire (producteur·rices, distributeur·rices, collectivités et consommateur·rices) sur des enjeux de santé, sociaux, environnementaux et économiques.

– Un nouvel instrument de lutte contre la précarité alimentaire : il est désormais obligatoire de traiter cette thématique pour recevoir la labellisation PAT.

Renforcer les coopérations entre acteur·rice·s pour favoriser l'accès de tou·te·s à une alimentation de qualité

Enfin, la réponse territoriale à la précarité alimentaire semble pâtir d'un manque de coordination entre les différents acteur·rice·s impliqué·e·s. En cause notamment, une faible visibilité des activités menées par chacun, mais aussi des divergences relationnelles et désaccords politiques. En résultent des difficultés à orienter correctement les publics, mais aussi des doublons dans les actions menées ou proposées dans le cadre d'appels à projet sur un même territoire ; ce qui tend à placer les structures en concurrence les unes par rapport aux autres. L'attachement de certain·e·s élu·e·s locaux·ales à préserver leur compétence sociale à l'échelle communale a également été évoqué parmi les obstacles qui freinent la coopération.

« Il manquerait un annuaire du secteur pour identifier les structures répondant aux demandes qui nous sont faites. Ça nous permettrait d'avancer et d'aider les gens comme il faut. » CCAS du Gangeois

« Le gros frein, en tout cas sur le territoire des Cévennes, c'est la mise en commun des différentes actions qui sont menées. En termes d'agenda et de planification, je trouve qu'il n'y a pas assez de choses qui sont rassemblées. » Association du Gangeois

Pour les acteur·rice·s du territoire, la mise en place d'espaces d'échanges décroisés, réunissant une pluralité de structures (associatives et publiques) permettrait non seulement de coordonner les actions pour toucher un public plus large, mais aussi de mutualiser certaines ressources (matériel, véhicules, etc.), denrées (suite à la réception d'un volume exceptionnellement important par une association, par exemple) ou tâches (déplacements vers la Banque alimentaire), dans le cadre de partenariats inter-associatifs. Quelques réunions entre acteur·rice·s de l'action sociale ont été initiées en ce sens par le Département.

Plusieurs pistes de travail et démarches inspirantes visant à lever ces freins sont présentées ci-après.

FOCUS 12. RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE ACTEUR·RICE·S DU TRAVAIL SOCIAL ET DU MONDE AGRICOLE

Témoignage de la directrice du CCAS de Clermont-l'Hérault - Propos recueillis lors d'une rencontre réunissant des élu·e·s de l'Hérault, organisée dans le cadre d'Obsoalim34.

À Clermont-l'Hérault, dans un contexte marqué par la fermeture d'une épicerie solidaire et d'un espace d'animation sociale pour raisons économiques, la Commune s'interroge sur les moyens d'optimiser l'offre d'aide alimentaire existante et de mutualiser les ressources, pour mieux répondre aux besoins des personnes en situation de précarité.

Chaque année, 150 bons alimentaires sont distribués à des ménages en difficulté pour réaliser des achats en grande surface. Si ces bons favorisent une certaine autonomie de choix, le CCAS questionne la pertinence de soutenir des enseignes commerciales n'ayant pas besoin d'appui public pour fonctionner. Une étude visant à mieux comprendre l'utilisation de ces bons par les ménages a révélé que 47 % des achats réalisés concernent des fruits et légumes. En conséquence, les acteur·rice·s ont souhaité rediriger ces aides vers les circuits courts et les producteur·rice·s locaux·ales, avec l'appui du PAT et du Pays Cœur d'Hérault. Deux objectifs sont visés : favoriser l'accès à une alimentation de qualité, en orientant les bons vers des produits issus de l'agriculture locale, notamment via les paniers maraîchers de la Croix-Rouge Insertion ; adapter les dispositifs aux besoins et contraintes des bénéficiaires, à travers la diffusion d'un questionnaire pour évaluer leur intérêt à utiliser ces bons chez les producteur·rice·s locaux·ales. Un frein majeur a été identifié : la praticité des supermarchés, fortement valorisée par les répondant·e·s.

En parallèle, un travail participatif a été engagé avec un collectif d'habitant·e·s afin de sensibiliser aux enjeux de la consommation locale et d'encourager une évolution des pratiques.

Parmi les enseignements du projet, la directrice du CCAS souligne l'importance de développer des actions collaboratives. Le travail social peine encore à intégrer pleinement les démarches participatives, bien que des changements soient amorcés. Dans ce cadre, l'accompagnement d'associations locales ayant des connaissances approfondies sur les réalités du territoire et de ses publics a été un levier déterminant pour faire émerger ces dynamiques.

FOCUS 13. ALIM'ACTIV : UNE OPPORTUNITÉ CONCRÈTE DE RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE ?

La formation-action Alim'Activ a été créée par l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (ANSA) pour aider des acteur·rice·s volontaires à mieux coordonner la lutte contre la précarité alimentaire sur leur territoire.

Elle mobilise des salarié·e·s et bénévoles des structures investies dans la lutte contre la précarité alimentaire, personnes en précarité, travailleur·euse·s sociaux·ales, pouvoirs publics, acteur·rice·s de santé, entreprises voire agriculteur·rice·s d'un territoire pour améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en précarité, avec plusieurs objectifs :

- une aide alimentaire plus accessible : rendre visible et lisible l'offre d'aide alimentaire, à la fois pour les personnes précaires et pour les accompagnant·e·s sociaux·ales en impliquant les personnes concernées ;
- une alimentation de meilleure qualité et favorable à la santé : agir sur la qualité des aliments et de la distribution, notamment via la formation des bénévoles et l'accès à des produits frais, à de nouveaux services de type épiceries solidaires et à des actions coordonnées autour de la nutrition ;
- des dispositifs plus efficaces : faire des économies d'échelle et simplifier la gestion pour les associations, à travers la mutualisation des achats ou des lieux de distribution, afin d'obtenir des denrées en plus grande quantité et qualité ;
- des projets fédérateurs : initier ou renforcer les liens entre producteur·rice·s et consommateur·ice·s, développer de nouvelles modalités de distribution, mobiliser les professionnel·le·s, les bénévoles et les personnes bénéficiaires dans un projet commun.

<https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-projets/alimactiv-pratiques-inspirantes-et-preconisations-pour-une-meilleure-coordination>

ENCADRÉ 14. LA DÉMARCHÉ « DE LA DIGNITÉ DANS LES ASSIETTES » DU PAT SUD 54 (TERRES DE LORRAINE)



Dès le lancement du PAT Sud Meurthe-et-Mosellan (Sud 54), la dimension sociale de l'accès à l'alimentation a été placée au cœur des priorités. L'objectif était de

co-construire un cadre favorisant le développement d'initiatives pour un accès digne à l'alimentation durable et de qualité pour toutes et tous, avec une attention particulière à la participation des personnes en situation de précarité alimentaire. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre d'un réseau territorial établi avec une pluralité d'acteur·rice·s : producteur·rice·s, chambre d'agriculture, collectivités, CCAS, associations, centre socio-culturel, maisons des solidarités, citoyen·ne·s, etc.

Après l'établissement d'une charte commune avec les différent·e·s acteur·rice·s, des actions et expérimentations ont été co-construites avec les personnes concernées par la précarité alimentaire : création d'un collectif d'acheteur·euse·s, réseaux de jardins nourriciers, réalisation d'une pièce de théâtre sur l'accès à l'alimentation et la précarité alimentaire, etc.

<https://www.terresdelorraine.org/fr/de-la-dignite-dans-les-assiettes-1.html>

Conclusion

Ce diagnostic a mis en lumière les réalités territoriales en matière de précarité alimentaire, à partir du point de vue des acteur·rice·s impliqué·e·s. Les constats issus de l'enquête qualitative confirment ceux formulés dans la littérature scientifique. La précarité alimentaire ne se limite pas à un manque d'accès à de la nourriture en quantité suffisante, mais relève d'un ensemble de dimensions (économiques, socio-culturelles, pratiques, spatio-temporelles) qui interagissent. En milieu rural, les difficultés de mobilité, le contexte d'interconnaissance ou encore les faibles densités de services, peuvent constituer des obstacles supplémentaires dans l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité. Par ailleurs, la précarité alimentaire s'exprime de façon différenciée et inégale selon les contextes locaux. Le partage de ces constats a contribué à construire une compréhension commune des enjeux, sans gommer les spécificités de chaque territoire.

La démarche a également permis l'expression d'un besoin partagé concernant l'identification des initiatives et ressources existantes. Elle a mis en évidence le cloisonnement des dispositifs et le manque de reconnaissance de l'action menée par certaines structures en matière de lutte contre la précarité alimentaire, mais aussi une diversité de pistes d'innovation. Enfin, elle a contribué, au travers des différentes rencontres proposées, à renforcer l'interconnaissance entre les acteur·rice·s engagé·e·s sur les enjeux d'accès à l'alimentation dans la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup et dans le Gangeois. Cela constitue une première étape vers le lancement d'une dynamique collective autour de la co-construction d'actions, qui nécessitera non seulement un effort de coordination mais surtout une volonté de coopération, laquelle apparaît encore limitée pour certain·e·s acteur·rice·s.

Annexes : description des actions par structure

SAINT-VINCENT-DE-PAUL



Association créée en 2016
Distribution de colis alimentaires toutes les semaines (vacances compris)

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Participation de 2,50 euros/adulte. Orientation par des professionnel·le·s de l'action sociale après évaluation sociale : reste à vivre de 7 euros/jour/personne. 263 bénéficiaires (environ 80 foyers par distribution). Distribution de colis d'urgence

APPROVISIONNEMENT

- Banque alimentaire de Mauguio
- Ponctuellement : collectes dans des supermarchés

RESSOURCES

- Un local mis à disposition par l'association de l'Ehpad
- Un camion prêté par la mairie, un camion frigorifique
- 2 agents de la collectivité pour récupérer les produits de la Banque alimentaire
- 5 frigos et 5 congélateurs
- Entre 10 et 15 bénévoles par distribution
- Autofinancement par participation financière aux paniers
- Ponctuellement : dons privés, dons d'organismes départementaux

GANGES SOLIDARITÉS

Association créée en 2018, périmètre de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises. Distribution de colis alimentaire deux fois par mois. Critères d'attribution : participation de 5 euros/personne (pas de reste à vivre demandé). 210 bénéficiaires inscrit·e·s (2023). Quatre lieux de distribution (deux dans le Gangeois, deux dans le Gard).

APPROVISIONNEMENT

- Banque alimentaire de Nîmes (98 %)
- Ponctuellement : dons d'agriculteur·rice·s, collecte dans les magasins, plateforme bio dans le Vaucluse (financement Fondation de France)

RESSOURCES

- Un local mis à disposition par la commune à Saint-Bauzille et par l'association BioEnsemble (Biocoop) à Laroque
- Un camion acheté par l'association Sésame
- Entre 5 et 10 bénévoles par distribution
- Autofinancement des activités
- Ponctuellement : subventions

REPAS SOLIDAIRES

Ouvert à toutes et tous. Repas à prix « libre et conscient ». Une vingtaine de personnes lors des repas

APPROVISIONNEMENTS

- Produits de la Biocoop
- Ponctuellement : produits des jardins partagés

RESSOURCES

- Un local avec cuisine mis à disposition par l'association BioEnsemble (depuis 2023)
- Environ 5 bénévoles par repas (une vingtaine au total qui font des roulements)
- Autofinancement

AUTRES ACTIVITÉS

Jardins partagés (parcelles privées et communes)

SECOURS CATHOLIQUE



Périmètre : sur tout le territoire avec une diversité d'antennes locales
Ne propose plus d'aide alimentaire classique (décision nationale de privilégier d'autres formes d'aide

alimentaire). Essentiellement des missions d'écoute, d'accompagnement et d'orientation vers des structures adaptées.

Ganges. Distribution de chèques d'accompagnement fléchés sur l'alimentation et l'hygiène d'une valeur de 60 euros maximum/an pour une personne seule (dépend de la composition familiale). Sur orientation des travailleur·se·s sociaux·ales et exceptionnellement sans, pour les situations d'extrême urgence. Conventiennement avec l'enseigne Super U.

RESSOURCES

- Un local
- 8 bénévoles
- Financement de la délégation, dons de particuliers

AUTRES ACTIVITÉS

Boutique solidaire, local informatique, rendez-vous individuels avec les personnes orientées par l'assistante sociale

Grand Pic Saint-Loup. Chèques services fléchés sur alimentation et hygiène, sur orientation des travailleur·se·s sociaux·ales : 60 euros pour une personne et jusqu'à 150 euros par famille
Distributions ponctuelles gratuites de légumes issus de la parcelle partagée des jardins du Lez à Montferrier-sur-Lez (livraison à domicile)

RESSOURCES

- Subventions
- Bénévoles

PACAP - LA BOUGEOTTE



Pouvoir d'Agir en Cévennes par des Actions de Proximité (PACAP), association créée en 2020. Agréé Espace de vie sociale (EVS) par la CAF. Périmètre d'actions dans la

Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises. Snack végétarien (café/restaurant associatif). Prix libre entre 6 et 12 euros (repas unique) et repas suspendus. Nombre de personnes variable (entre 5 à 30 couverts selon les périodes).

APPROVISIONNEMENT (MAJORITAIREMENT BIO ET LOCAL)

- Boutique de producteur·rice·s
- Marché de Ganges
- Biocoop et groupements d'achats des Biocoop
- Supermarchés
- Plus ponctuellement : agriculteur·rice·s locaux·ales

RESSOURCES

- Un local avec cuisine et bar
- Un local de stockage et bureau
- Un espace prêté par la Mairie
- 3,8 ETP (6 salarié·e·s à temps partiel)
- Participation financière pour les repas
- Subventions

ATELIERS CUISINE

- Sans condition : pas de participation financière, pas d'inscription
- Principalement avec des familles, des enfants et des seniors

RESSOURCES

- 1 salariée
- Financement du programme Mieux Manger Pour Tous

AUTRES ACTIVITÉS

Visites de producteur·rice·s, événements autour de l'alimentation (journée de l'alimentation, marché de producteur·rice·s), ateliers autour des jardins et des espaces verts, jardins partagés avec Permasolid'air à Cazilhac.

L'AGANTIC



Centre socio-culturel créé en 1994 à Ganges, agréé centre social par la CAF. Périmètre d'intervention : Communauté de communes des Cévennes

gangeoises et suménoises.

Ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable avec un public d'adolescent·e·s

Ateliers cuisine et repas partagés le mercredi ou samedi après-midi.

Temps de réflexion autour de l'alimentation et sensibilisation à l'environnement

Visite de lieux (Biocoop, marchés) et de producteur·rice·s. Séjours sur le thème de l'alimentation. Environ 120 adolescent·e·s concerné·e·s par les actions. Conditions : sur inscription, participation financière occasionnelle et symbolique

ORIENTATION DES PERSONNES

- Public : bénéficiaires du RSA (personnes sans enfants)
- Action coordonnée par le Département de l'Hérault

RESSOURCES

- Référent unique du Département
- 11 salarié·e·s, dont 3 sur le projet MMPT
- Une cuisine dans « l'appart des ados »
- Appel à projets (MMPT), financement CAF, subventions de la Commune et la Communauté de communes

SOLIDARITÉ SOURCES DU LEZ



Association créée en 2015
Périmètre : Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Distributions hebdomadaires

gratuites de colis alimentaires (et temps d'échanges)
Critères d'attribution : reste à vivre (180 euros/mois) et projet de réinsertion (évaluation par des travailleur·se·s sociaux·ales). 169 bénéficiaires (81 foyers) sur 20 communes (dont 1/4 de Saint-Clément-de-Rivière)

APPROVISIONNEMENT

- Banque alimentaire à Saint-Aunès
- Ponctuellement : convention avec le collège pour récupérer des repas (ex : lors d'une grève), achats dans des magasins discount, collecte au sein d'une école

RESSOURCES

- Un local mis à disposition par la commune 1/2 journée par semaine
- Un camion acheté par l'association
- Une vingtaine de bénévoles
- Dons privés (en grande majorité)
- Subventions de deux communes et du Département

PIC'ASSIETTE

Association créée en 2010 pour favoriser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité et pour sensibiliser aux enjeux d'alimentation durable.

Périmètre d'intervention Occitanie.

Sensibilisation et animation d'ateliers : lecture d'étiquettes, découverte des producteur·rice·s sur le marché, visites à la ferme, ateliers de glanage, ateliers cuisine avec les paniers de la Banque alimentaire, etc.

Projet insertion EDD (éducation au développement durable) : public allocataire du RSA fléché par le Département, avec obligation de suivre des ateliers (5 à 6 séances par an).

Projets avec plusieurs CCAS : sensibilisation à partir des paniers de l'aide alimentaire

APPROVISIONNEMENT

- Invendus de producteur·rice·s locaux·ales
- Achats à la Biocoop et BioEssence
- Paniers de l'aide alimentaire

RESSOURCES

- Une salariée et des équipes projet selon les activités (diététicien·ne·s, nutritionnistes, animateur·ice·s, etc.)
- Minibus municipaux (de la Commune ou Communauté de communes)
- Subventions des collectivités et appels à projets (« Manger comme on sème », MMPT)
- Quelques bénévoles

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE (AMAP) LES PANIERS DU PIC

Depuis 2009, un producteur fournit les légumes. Fonctionnement sur deux saisons (été et hiver), engagement à la saison. Distribution de « paniers découvertes » de l'AMAP. Critères d'attribution : orientation par l'assistante sociale pour bénéficier chaque semaine d'un panier (sur une saison) La taille du panier varie selon la composition familiale Entre quatre et dix familles par année (rotation chaque année), principalement des familles avec enfants

RESSOURCES

- Adhésions
- Financements des paniers par les amapien·ne·s
- Subventions ponctuelles du Conseil régional
- Bénévoles

AUTRES ACTIVITÉS

Groupements d'achats, évènements de sensibilisation à la biodiversité, projection de films, marchés trimestriels.

GRAND ANGLE

Néel, C., Tete, É. Walser, M., Diagnostic territorial de la précarité alimentaire dans le Grand Pic Saint-Loup et le Gangeois, Chaire Unesco Alimentations du monde, *Grand Angle* n°3, janvier 2026.

Chaire UNESCO Alimentations du monde
L'Institut Agro Montpellier
Pôle tropiques et Méditerranée
1101, avenue Agropolis
34090 Montpellier — France
Tél.: +33 (0)4 67 61 70 10
chaireunesco-adm.com/